



RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE Novembre 2023

PRÉAMBULE.....	3
Modalités d'élaboration du rapport.....	4
TITRE I - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	5
1) Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le label Territoire à Energie Positive (TEPOS).....	5
2) La qualité de l'air, un enjeu majeur	15
3) Encourager l'évolution vers des pratiques vertueuses	17
TITRE II - La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources	21
1) Les contrats vert et bleu et la charte forestière.....	21
2) Lancement du Plan local de Conservation (PLC) des plaines de Bièvre et du Liers	23
3) La lutte contre l'ambrosie et le frelon asiatique	24
4) La préservation et la mise en valeur des ressources en eau.....	25
5) La gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations	27
6) Le compostage issu de la station d'épuration.....	28
7) Les déchets	29
TITRE III - La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	31
1) Favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement des compétences	31
2) La politique la ville, un cadre de vie partagé.....	35
3) Le Programme de Réussite Educative (PRE).....	36
4) Une politique de prévention en faveur de la jeunesse	39
5) Une offre de soutien et d'accompagnement sociale développée	40
6) Un projet interne à la collectivité pour le développement durable.....	41
TITRE IV - La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains	44
1) L'habitat pour tous et la lutte contre la précarité énergétique	44
2) Le transport, la mobilité accessible	47
3) Favoriser l'accès à la Culture	48
4) Favoriser l'accès aux équipements sportifs	50
TITRE V - Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	52
1) Le développement économique.....	52
2) L'agriculture.....	55
3) Le Port de plaisance des Roches de Condrieu.....	59
4) L'industrie.....	59
Table des tableaux des indicateurs	60



PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu initialement de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, prévoit que, **préalablement au débat d'orientations budgétaires**, Madame la Présidente doit présenter **un rapport sur la situation en matière de développement durable** intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Le contenu de ce rapport qui comprend notamment, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 définit la structure de ce rapport global commenté par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Selon cette réglementation, le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le développement durable: ses 3 piliers



Une définition, un socle fondateur :

Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les 5 finalités du développement durable



Modalités d'élaboration du rapport

Le présent rapport a été élaboré par le Service Energie Climat du pôle Environnement et Développement Durable d'EBER et s'appuie notamment sur l'analyse des activités des services et la prise en compte des documents transmis par les responsables des services et les chefs de projets.

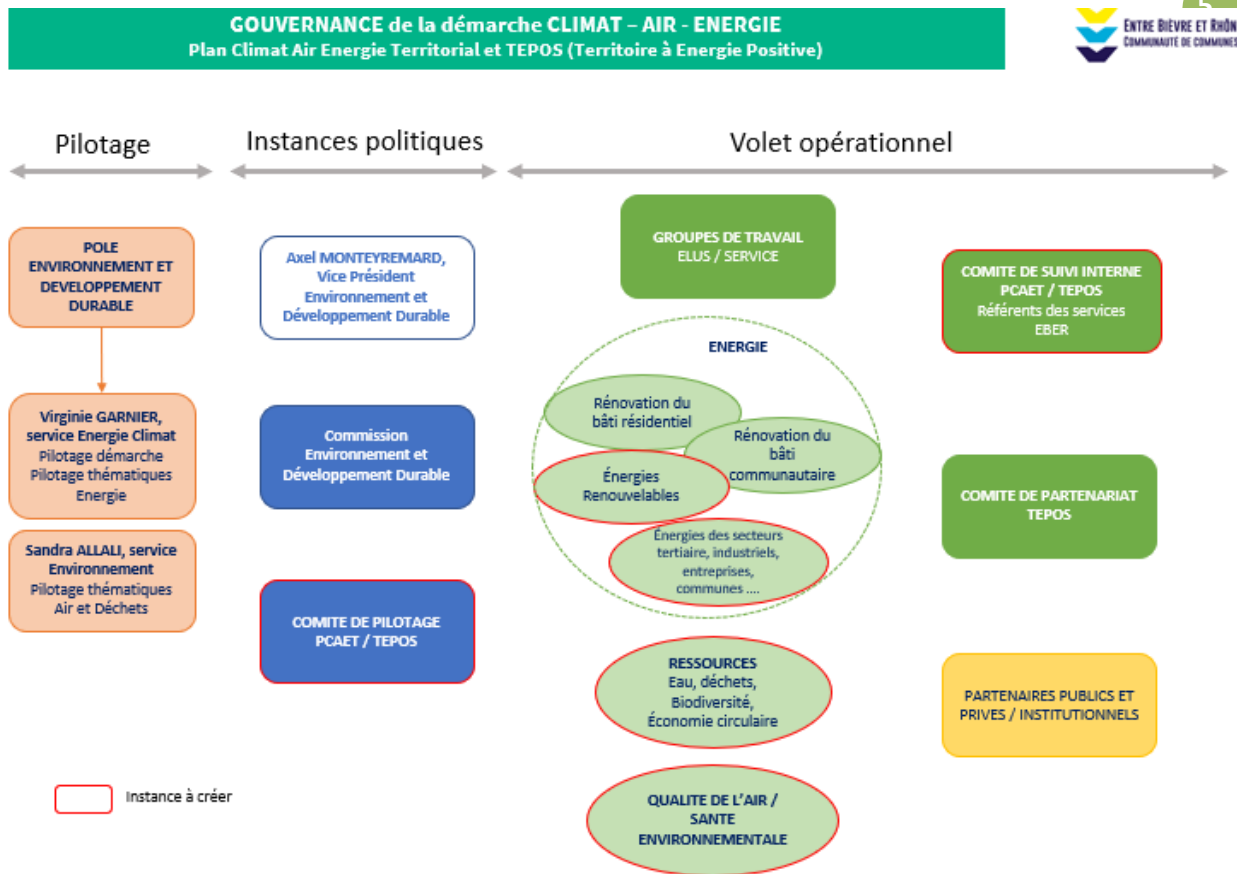
Cette troisième édition du rapport Développement Durable, réalisé sur la base des données 2022-2023, recense les actions et politiques publiques les plus significatives, tant au sein du fonctionnement interne de l'administration intercommunale, qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle d'EBER.

TITRE I - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1) Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le label Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

a) Une gouvernance opérationnelle

Pour mener à bien les actions inscrites dans le PCAET et le programme TEPOS, une nouvelle gouvernance, politique et au sein des services, a été proposée fin 2022.



En 2022 et 2023, le **groupe de travail « énergies renouvelables »** s'est ainsi réuni quatre fois. Le groupe de travail a mis l'accent sur la filière photovoltaïque en 2023 avec l'étude des différents montages juridiques possibles pour les projets photovoltaïques sur le patrimoine public et la validation d'une stratégie dédiée au déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine public du territoire. Le dernier groupe de travail a été dédié à l'agrivoltisme avec l'intervention de la chambre d'agriculture de l'Isère et de la DDT38.

Le **groupe de travail « rénovation bâti communautaire »** s'est concentré sur les projets de rénovation d'Aqualone, des gymnases Mistral et Quinon et sur les audits énergétiques des bâtiments communautaires soumis au décret tertiaire. Ce groupe de travail va bénéficier de la structuration de la cellule « conduite d'opérations en bâtiment » au sein des services techniques, destinée à renforcer l'expertise interne.

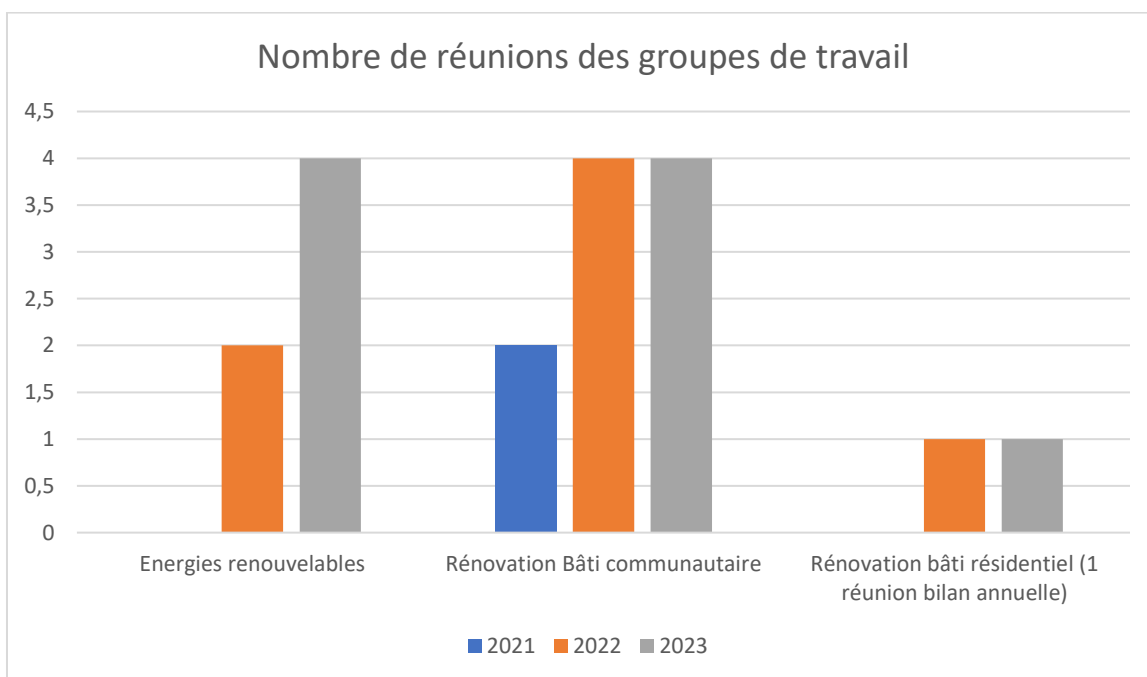
Enfin le **groupe de travail « bâti résidentiel »** se réunit une fois par an pour mener un bilan.

L'implication des élus (présences au groupe de travail) est un gage du moteur de la dynamique opérationnelle

La mise en place de l'outil d'évaluation **Linéa21** permet le suivi global et partagé de l'avancement du plan d'actions PCAET/TEPOS.

Tableau 1 Groupe de Travail PCAET

Groupe de travail	2021	2022	2023
Energies renouvelables		2	4
Rénovation Bâti communautaire	2	4	4
Rénovation bâti résidentiel (1 réunion de bilan annuel)	/	1	1



b) Le bilan Carbone 2022-2023

En 2022-2023, le bilan GES a été réalisé en interne pour établir un état « zéro » de la collectivité. Les chiffres « clés » ont été travaillés et mis en valeur dans un document de communication pour permettre à tous les conseillers communautaires et aux agents de la collectivité de s'approprier cet état des lieux.

Des présentations en comité de direction, en commission et en bureau ont été réalisées pour sensibiliser, informer les dirigeants et élus et les encourager à mettre en place des actions correctives dans tous les domaines.



introduction

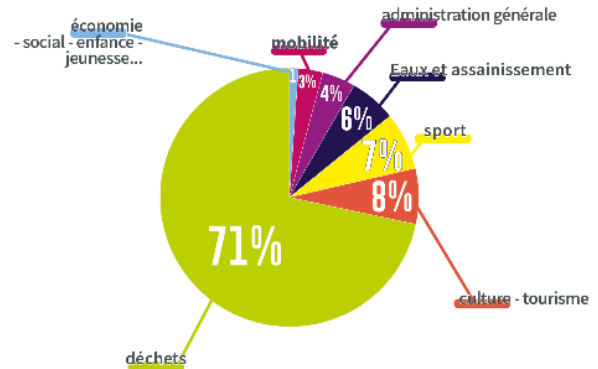
Afin de lutter contre le changement climatique et de s'adapter au contexte de raréfaction des ressources fossiles, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône s'est engagée dans une démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

La réalisation du Bilan GES est une première étape. Il porte sur les données de l'année 2021 et permet d'évaluer les émissions générées par les politiques publiques conduites par la collectivité et le fonctionnement des services associés.

émission de gaz à effet de serre (GES)

→ 17 483 tCO₂ émis en 2021

répartition par compétence



7

déchets (traitement et collecte)

71 % des émissions de GES soit 12 445 tCO₂.
Le traitement des déchets ménagers en est la principale source, avec 41 % induit par l'incinération.

Axe de progrès : réduire la production de déchets à la source, poursuivre le tri sélectif, favoriser le compostage, décarboner la flotte des camions de collectes.

culture - tourisme

8 % des émissions soit 1 307 tCO₂.
Les déplacements en sont la principale source, avec 90 % induit par les 4 800 000 km parcourus pour utiliser les services publics et participer aux activités proposées (cinéma, médiathèque, conservatoire...).

Axe de progrès : faciliter le déplacement alternatif (covoiturage, vélo...).

sport

7 % des émissions soit 1 141 tCO₂.
Les déplacements en sont principalement la source, avec 51% induit par les 570 000 km parcourus pour se rendre dans les équipements communaux. L'énergie utilisée pour le chauffage des équipements représente 49% des émissions de GES.

Axe de progrès : rénover les équipements sportifs, améliorer l'efficacité énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles, faciliter le déplacement alternatif (covoiturage, vélo...).

l'eau et l'assainissement

Comprend l'eau potable et l'assainissement.
Les déchets (boues) représentent la moitié des GES soit 59,29 tonnes de CO₂. Les déplacements liés aux dépannages des abonnés, aux travaux ainsi que le processus d'épuration émettent également des gaz à effet de serre.

Axe de progrès : réduire l'énergie des processus, favoriser les véhicules propres, valoriser les boues via la méthanisation.

mobilité

Le réseau de transport en commun (bus) utilise le gazoil comme carburant émettant 597 tonnes de CO₂.

Axe de progrès : décarboner la flotte du réseau de transport, développer les modes doux.

administration générale

Comprend les services supports, l'informatique, la communication. L'énergie des bâtiments administratifs représente 54 % des GES, liées à l'utilisation du gaz comme combustible du chauffage.

Axe de progrès : rénover les bâtiments, améliorer l'efficacité énergétique et réduire la dépendance aux énergies fossiles, favoriser l'achat durable.

Déplacement domicile-travail :

en 2021, c'est 278 agents qui ont effectué 1 950 000 km soit 50 fois le tour de la terre par an (un tour = 40 000 km), l'équivalent de 1 919,76 tonnes de CO₂.

Axe de progrès : faciliter le déplacement alternatif (covoiturage, vélo...), repenser les modes de travail (télétravail).

économie - social - enfance - jeunesse

Ces services génèrent peu d'émission de GES qui principalement issus des déplacements professionnels pour exercer les services.

Axe de progrès : décarboner la flotte de véhicules de la collectivité.

c) La rénovation énergétique du bâti et le défi du décret tertiaire

La plateforme de rénovation énergétique :

Dans le cadre de France Rénov et en partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Isère, EBER a conventionné avec l'AGEDEN pour mettre en place ce nouveau service qui a pour objectifs :

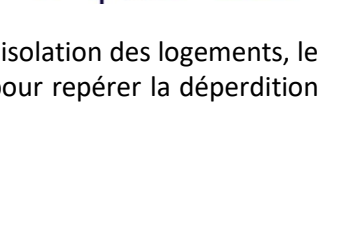
- d'améliorer la performance énergétique des logements afin de diminuer les consommations énergétiques ;
- d'informer et accompagner les citoyens sur l'importance de rénover leur logement ;
- de sensibiliser et conseiller les habitants pour faire évoluer les comportements ;
- de lutter contre la précarité énergétique ;
- de décroiser les acteurs et simplifier l'accès des particuliers aux informations ;
- de créer une dynamique impliquant les professionnels du bâtiment, acteurs de la rénovation des logements.



CONFÉRENCE « RÉNOVER LE BÂTI ANCIEN »
Venez vous renseigner et expertiser pour des solutions de rénovation adaptées à votre habitation en pierre, en pisé...
Jeudi 15 juin 2023 de 14h30 à 20h
salle des fêtes de la chapelle-de-surieu
R, Route de Roussillon



04 76 14 00 10
Un numéro unique pour vos questions !
GRATUIT
Des rendez-vous*
pour vous accompagner dans votre projet
Dates des permanences sur www.entree-bievretrhone.fr
*Inscriptions obligatoires :
04 76 14 00 10 - www.infoenergie38.org



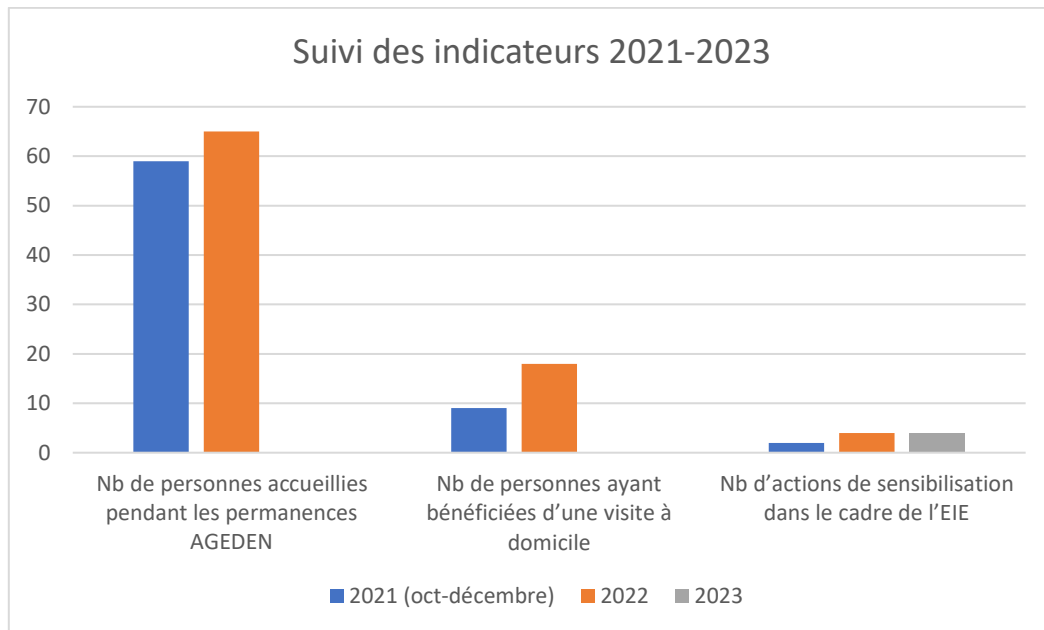
Ce service Info Energie est gratuit et répond à toutes questions par téléphone.

Le service Info Energie organise aussi des animations/conférences sur la rénovation du bâti ancien, afin de gagner en confort de vie et faire des économies.

En 2022, le service Info Energie a accueilli 65 personnes pendant ses permanences ayant lieu deux après-midi par mois, 18 visites à domicile ont également eu lieu. Quatre actions de sensibilisation ont été organisées sur des thématiques comme l'isolation des logements, la rénovation du bâti existant ou encore les aides existantes.

Ce service se poursuit et se consolide en 2023 et 2024. En 2023, 4 nouvelles actions de sensibilisation ont été organisées sur des thématiques comme l'isolation des logements, le photovoltaïque en maison individuelle et des soirées thermographiques pour repérer la déperdition de chaleur des logements.

Indicateurs de suivi :



	2021 (oct-décembre)	2022	2023
Nb de personnes accueillies pendant les permanences AGEDEN (dont copro)	61	97	
Nb de personnes ayant bénéficiées d'une visite à domicile	9	18	
Nb d'actions de sensibilisation dans le cadre de l'EIE	3	4	4

Tableau 2 Suivi Espace info énergie

La rénovation du bâti communautaire :

Le patrimoine bâti d'EBER a été répertorié dans le cadre du décret tertiaire. Un suivi des consommations énergétiques a été réalisé à partir des factures pour définir les années de références sur 15 bâtiments.

Les travaux de mise en accessibilité et rénovation du cinéma l'Oron ont débuté fin 2022. Ce chantier a utilisé du béton de bois, caractérisé par un bilan carbone négatif.

En 2022 sur la piscine Aqualone, des études spécifiques sur les énergies renouvelables et sur le potentiel d'un réseau de chaleur ont été réalisées pour permettre aux élus de prendre une décision et respecter le décret écotertiaire à l'horizon 2050.

Pour pouvoir lancer plusieurs programmes de rénovation énergétique des bâtiments communautaires et accélérer la transition, un plan pluriannuel d'investissement a été mis en place intégrant à la fois la rénovation et les énergies renouvelables. Le service bâtiment a planifié l'investissement.

A la suite des audits énergétiques, la phase de programmation a pu être lancée pour deux équipements :

- Piscine aqualone : lancement de la mission assistance à maîtrise d’ouvrage puis de maîtrise d’œuvre
- Gymnase Mistral : lancement de la mission programmation et assistance à maîtrise d’ouvrage

En 2023, la campagne d’audits énergétiques des bâtiments communautaires s’est poursuivie avec l’audit du siège de la Communauté de Communes, du conservatoire de Saint-Clair du Rhone et de la piscine Kirakossian de Roussillon.

Indicateurs de suivi :

	2022	2023
Nombre de bâtiments audités	3	3
Surface de bâti EBER rénové	0	0

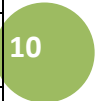


Tableau 3 Rénovation Patrimoine intercommunal

Plan de sobriété

En 2022, un plan de sobriété a été mis en place avec le service maintenance des batiments. Les températures de chauffe au sein des batiments ont été mis en adéquation avec la réglementation.

Indicateurs de suivi :

	2021	2022
Consommation électrique finale du bati communautaire en kWh EF (sans les équipements gérés en DSP (delta conso))	7 491 956	7 330 311

Tableau 4 Consommation électrique finale du bâti communautaire

Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine communautaire

L’AGEDEN et TE38 ont réalisé début 2023 une **étude sur le potentiel photovoltaïque du bâti communautaire.**

Sur les bâtiments étudiés, seuls 7 sont potentiellement équipables. Les études structures ont été lancées pour vérifier le potentiel PV sur trois bâtiments et deux d’entre eux sont a priori propices à l’installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Une assistance à maîtrise d’ouvrage va être recrutée pour concrétiser l’installation des panneaux.

Afin de compléter cette étude, un questionnaire a été envoyé aux 37 communes du territoire, pour recenser les installations PV, les projets communaux et les besoins des élus pour faire émerger les projets.

Un besoin d’ingénierie et de technicité ressort clairement des besoins. Pour cela, EBER a candidaté à l’**AMI ADEME/CNR** en août 2023 pour proposer un poste mutualisé sur cette thématique et pour accélérer l’installation de PV en toiture sur les bâtiments publics.

Pour accompagner les élus sur le montage juridique des projets photovoltaïques une **étude juridique** a été menée avec un avocat (cabinet ATAMA) pour présenter toutes les possibilités de portage des installations PV.

d) Le changement de pratiques

En parallèle des actions de rénovation lourde des bâtiments, les réflexions sur les usages et le changement de comportement des personnes sont des axes essentiels dans la réduction des consommations énergétiques. Plusieurs actions phares ont été réalisées en 2022/2023 :

La semaine européenne du développement durable

Dans le cadre de sa semaine Développement Durable, la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône a proposé des visites de ses différentes infrastructures : les **stations d'épurations** de Beaufort et du Péage-de-Roussillon, les **captages d'eau** potable de Beaufort et du Péage-de-Roussillon et le filtre planté de roseaux à Pact. Ces visites avaient pour but d'informer la population sur le traitement des eaux usées et sur les captages d'eau potable. Des élus, des agents et quelques habitants ont pu découvrir le fonctionnement de ces grandes installations.

De plus, un atelier de compostage a été organisé le vendredi 29 septembre 2023. Cet atelier, ouvert aux habitants, leur a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'un compost (aliments qui se compostent ou pas, lutte contre les nuisibles, etc.).

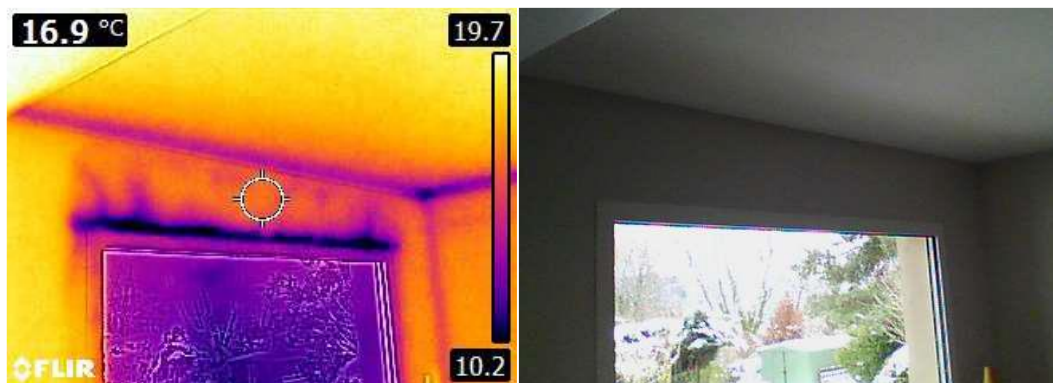
Une exposition a également été organisée dans le hall d'entrée du siège de la Communauté de communes sur les expérimentations réalisées par le service voirie sur des revêtements routiers et des cheminements piétons plus respectueux de l'environnement (liants d'origine végétale, revêtements poreux pour faciliter l'infiltration de l'eau de pluie, ...)



Acculturation des agents EBER au changement climatique :

Un atelier d'appropriation du PCAET a été proposé aux agents d'EBER en décembre 2022 sur la thématique « Comment faire évoluer ma pratique professionnelle en intégrant les enjeux du PCAET ? ».

Le diagnostic du PCAET a été présenté aux participants et un atelier pratique en deux temps les a sensibilisé aux déperditions de chaleur d'un bâtiment grâce à une caméra thermique et à la consommation électrique des appareils même en veille (ordinateur, bouilloire, lampe de bureau,...) grâce à l'utilisation d'un wattmètre.



L'atelier a été complété par un travail de co-construction sur le PCAET avec :

- La présentation des 6 axes du PCAET et le zoom sur le changement des pratiques et la sobriété,
- La présentation de Linéa21, logiciel de suivi en ligne,
- Un travail sur les fiches actions pour les enrichir : repenser les modes de travail et se diriger vers la commande publique durable, accompagner les ZAE à faire leurs transitions écologique et énergétique, les bâtiments communautaires à l'heure de la transition, comment informer les habitants de la rénovation énergétique des logements.

e) La sobriété numérique

La **Loi REEN (réduire l'empreinte environnementale du numérique)** promulguée le 15 novembre 2021 contient 36 articles visant à améliorer la connaissance et à agir et qui sont répartis sur 5 axes :

- Faire prendre conscience aux utilisateurs de l'impact environnemental du numériques (articles 1 à 4),
- Limiter le renouvellement des terminaux (articles 5 à 23),
- Faire émerger et développer des usages numériques écologiquement vertueux (articles 24 à 27),
- Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores (articles 28 à 33),
- Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires (articles 34 à 35).

Les EPCI de plus de 50 000 habitants doivent définir au plus tard le 1^{er} janvier 2025 une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre.

La répartition de l'empreinte carbone du numérique est la suivante :

1. 80% l'acquisition des équipements numériques (pc portable, serveurs, smartphone etc...)
2. 20% les datas centers.

Le service informatique d'EBER avait déjà une pratique mise en œuvre afin de prolonger la vie des équipements :

- La majorité des postes informatiques sont virtualisés, ce qui a pour conséquence d'utiliser des clients légers moins gourmands en énergie et en matières premières à la fabrication. De plus, ils ont une durée de vie supérieure aux postes physiques (jusqu'à 2 fois supérieur)
- Pour les postes physiques restants, ils sont reconfigurés avec des disques à mémoire flash ce qui permet de prolonger la vie de ceux-ci. Les pc fixes ont une durée de vie qui avoisine les 10 ans (au lieu de 5) et les PC portables, 7 ans au lieu de 4.
- Les PC sortis du parc sont reconditionnés et donnés à des associations partenaires (secours populaire et catholique).

Un travail important doit être mené sur les équipements mobiles comme les smartphones pour s'orienter vers des durées de vie supérieures à 2 ans. Pour information, il faut 180 kilos de matières premières pour la fabrication d'un smartphone.

La suppression des imprimantes individuelles est un enjeu ainsi que la rationalisation du nombre d'impressions :

- Ne pas remplacer les imprimantes individuelles et/ou ne plus acheter de cartouches pour imprimantes individuelles afin de les sortir du stock ;
- Sensibiliser les services ayant des outils métiers à gérer la dématérialisation de leurs métiers et à ne pas réimprimer les documents ;
- Accompagner les services vers la dématérialisation.

Un travail important doit être mené sur la gestion des données. Un travail de fond entre les services et l'archiviste doit être mené pour supprimer les doublons et sortir du data center les données non nécessaires.

Indicateurs de suivi :

Indicateur	2023
Nombre de copies par an	
Part des ordinateurs qui ont plus de 5 ans	35%
Part de téléphones reconditionnés	5% du parc / 50% des commandes
Nombre d'équipements reconditionnés et donnés à des associations	6 PC 7 écrans

Tableau 5 Suivi sobriété numérique

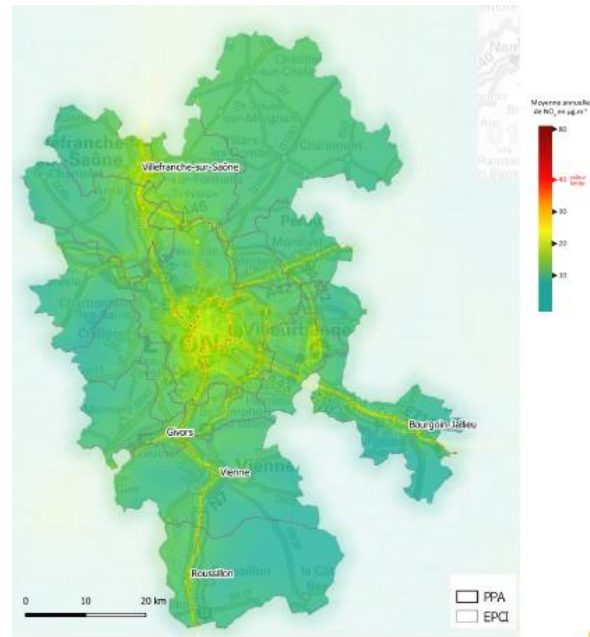
PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuite des audits énergétiques des bâtiments communautaires
- Mise en place du monitoring pour alimenter le plan de sobriété
- Début des travaux de rénovation thermique sur les premiers bâtiments : Aqualone.
- Actualisation de Linea21 par tous les référents identifiés dans le PCAET
- Poursuite des actions de sensibilisation et d'acculturation des agents
- Réalisation de la stratégie numérique d'EBER
- Poursuite des actions de sensibilisation des citoyens

2) La qualité de l'air, un enjeu majeur ...

La qualité de l'air est un enjeu primordial, du fait de la proximité de grandes agglomérations, de la présence d'infrastructures routières importantes (Autoroute A7, Route nationale RN7) et d'un tissu industriel dense, plaçant, depuis peu, la Communauté de communes dans le périmètre du PPA (plan de protection de l'atmosphère) de l'agglomération lyonnaise (2021).

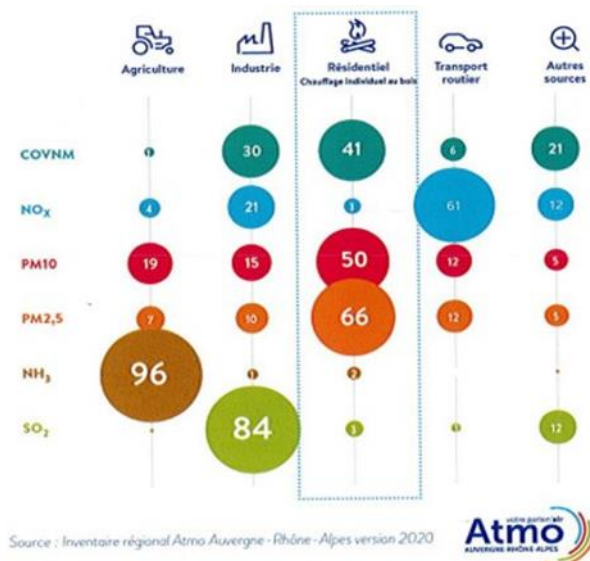
Cette intégration conduit EBER à devoir adopter, dans le programme d'actions, "un plan d'actions air" permettant de conserver des concentrations en polluants dans l'atmosphère à des niveaux conformes aux normes. La Communauté de communes a ainsi réalisé une étude d'opportunité de mise en place d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) programmée en 2023, s'agissant de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants. Le comité de pilotage du Plan Climat Air Energie Territorial a conclu sur la base de cette étude que la mise en place d'une ZFE n'est pas pertinente sur le territoire.



Moyenne annuelle NO₂ 2027 tendanciel

Le plan de protection de l'atmosphère de Lyon

EBER a rejoint le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), 3^{ème} génération, de l'agglomération lyonnaise. Pourquoi ? La qualité de l'air d'Entre Bièvre et Rhône est impactée par les activités humaines : le transport des personnes et des marchandises, les activités économiques et le secteur résidentiel (lié principalement au chauffage au bois). Les émissions de NOx et de particules fines, ainsi que la production d'ozone (O₃), ont des effets sur la santé et l'environnement. Malgré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air, au cours des 20 dernières années, les valeurs limites de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) peuvent être dépassées.



Source : Inventaire régional Atmo Auvergne - Rhône - Alpes version 2020



en polluants atmosphériques, en agissant sur :

- la mobilité au niveau du territoire (transports en commun, voies vertes, favoriser la mutation du parc roulant...),
- le brûlage des déchets verts (information, réseau de déchèteries...),
- l'incitation des particuliers à changer d'appareils de chauffage en optant pour un chauffage au bois moderne moins émetteur de particules fines,
- les choix d'aménagements urbains qui minimisent l'exposition de la population aux polluants.

Indicateurs de suivi :

	2018	2019	2020	2021
Evolution de l'exposition de la population à un dépassement de la valeur OMS 2021 pour les PM 10	65 000	40 600	39 200	46 900
Ecart émissions 2019/objectifs PREPA (en tonnes)		664		

Tableau 6 Suivi Qualité de l'air

L'étude de préfiguration du Fonds Air Bois

La Communauté de communes est engagée dans une démarche de mise en place d'une prime « Air Bois » avec l'ADEME. Cette prime est destinée à inciter les habitants au remplacement d'équipements de chauffage au bois par un matériel plus performant. Le coût financier de cette prime est en partie pris en charge par l'ADEME. En septembre 2023, le service Environnement a mené une enquête chauffage et brûlage des déchets verts. Cette étude a permis de recueillir les informations nécessaires au dimensionnement du Fonds Air Bois et à la contractualisation avec l'ADEME : le montant des primes, le nombre d'équipements à renouveler pour atteindre un objectif d'amélioration de la qualité de l'air. Le Fonds « Air Bois » devrait être mis en place au premier semestre 2024 pour une durée de trois ans.

Cette enquête chauffage a également été l'occasion d'enrichir la connaissance des pratiques et des perspectives des habitants sur le brûlage des déchets verts.

PERSPECTIVES 2024 :

Proposition de la prime Air Bois aux habitants.

La station multi-énergies pour développer une alternative sur le territoire pour une mobilité décarbonée

La Communauté de communes, depuis 2018, a le projet ambitieux d'installer une station multi-énergies sur le territoire, distribuant des carburants alternatifs (bioGNV, hydrogène, électricité). L'objectif est d'assurer la mutation des flottes de véhicules du territoire : entreprises, collectivités, particuliers vers une mobilité décarbonée. Le changement de carburants diminuera les émissions de carbone et de polluants atmosphériques, améliorant ainsi la qualité de l'air.

L'appel à projets, lancé en 2020, a permis de sélectionner le constructeur/exploitant de cette future station, la société KARRGREEN.

L'année 2021 a été marquée par l'instruction des demandes d'urbanisme sur la parcelle d'abord dédiée au projet, située sur la zone des Nèves à Salaise sur Sanne.

Cette dernière s'est finalement révélée inappropriée à l'activité du fait de la présence de lignes hautes tensions et d'autres équipements.

L'opérateur Kargreen poursuit le projet sur un foncier privé. Les négociations sont en cours avec l'entreprise des Courriers Rhodaniens.

La mutation de la flotte de véhicules de la Communauté de communes : une étude pour un plan pluriannuel d'investissement

La collectivité souhaite faire évoluer sa propre flotte de véhicules vers une flotte décarbonée, afin d'améliorer localement la qualité de l'air, en réduisant les émissions de CO2.

Entre Bièvre et Rhône est gestionnaire d'une flotte de près de 100 véhicules, poids lourds, véhicules de chantier ou de collecte des déchets, véhicules légers d'interventions. Il s'agit de réaliser un audit de la flotte de véhicules : le besoin, l'état des véhicules, envisager d'autres carburants moins polluants comme l'électricité ou le biogaz et les mutualisations possibles « interservices ». La collectivité sera ainsi conduite à faire des choix, des arbitrages.

L'étude s'est achevée fin 2022 avec la définition d'un plan pluriannuel d'investissement et d'un mode de gestion de la flotte.

Indicateurs de suivi :

	2021	2022	2023
Pourcentage de véhicules propres (hors service de l'eau)	8%	11%	13%
Distance parcourue par les véhicules propres (hors service de l'eau)	15 012	17 012	19 512
Nombre de prise de recharge (hors service de l'eau)	1	5	5

Tableau 7 Suivi durabilité flotte EBER

PERSPECTIVES 2024 :

- Accélération de la mise en œuvre du plan de mutation de la flotte automobile

3) Encourager l'évolution vers des pratiques vertueuses

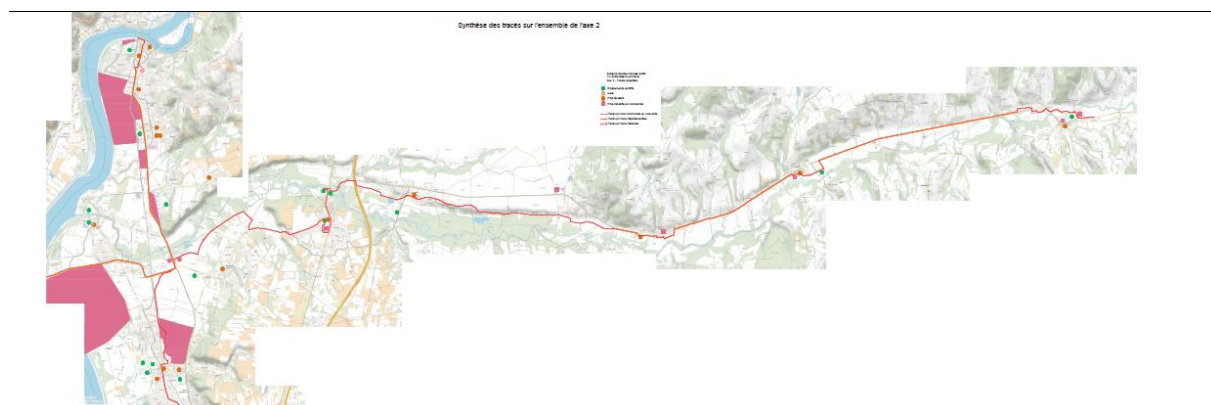
Promotion des modes doux

La Communauté de communes poursuit son travail sur une politique de développement des infrastructures de services et d'usages pour encourager la pratique des modes doux. La promotion des Vélos à Assistance Electrique passe par des balades en VAE pour découvrir, en mode doux, le territoire à tarif attractif. Plusieurs itinéraires cyclables sont retenus dans le cadre des contrats de Performance d'Alpes Isère. Ces pistes permettront de connecter les sites touristiques avec la ViaRhôna.

Le Port intercommunal des Roches de Condrieu a engagé une étude pour la mise en place d'infrastructures, équipements et services en vue d'obtenir le label "accueil vélo". L'objet portera sur le renforcement d'un partage harmonieux des usages présents et futurs du port (entre plaisanciers, professionnels, habitants, usagers du site pour les activités de loisirs ou sportifs, touristes locaux, nationaux et internationaux...) et plus particulièrement sur la partie terrestre.

Cette démarche de sensibilisation aux modes doux et l'évolution des modes de transport s'intègrent dans le programme ADEME AVELO2 dont EBER est lauréat depuis l'automne 2021. Des ateliers de réparation gratuits sont aussi organisés sur le territoire et deux challenges mobilité sont organisés par EBER : un à destination des agents et un à destination des scolaires.

Le schéma mode doux est en cours, la phase de diagnostic a permis de travailler sur plusieurs itinéraires prioritaires. Les services transports et voirie suivent ce projet. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de penser un aménagement global du réseau viaire pour inciter à la pratique de modes de déplacement alternatifs à l'automobile. Ce schéma doit permettre de prioriser les aménagements à réaliser au regard des enjeux en matière de déplacement sur l'agglomération roussillonnaise mais devra également prendre en compte les connexions sur ces axes structurants vers les communes et intercommunalités voisines.



- Cette étude doit permettre d'aboutir in fine à :
- Définir un schéma directeur d'itinéraires cyclables sur le territoire d'EBER prenant en compte l'ensemble des usages et cohérent avec les infrastructures existantes ou projetées ;
 - Définir une programmation opérationnelle et une programmation financière ;
 - Etre en mesure de répondre aux appels à projets en cours et à venir.

Un poste de chargé d'étude mode doux est en cours de recrutement pour faire vivre ce schéma et l'animer (axe 4 AVELO2)

Ateliers de réparation cycles, cette nouvelle action est prévue de septembre 2023-décembre 2023, elle vise à proposer des ateliers de réparation de vélos dans les établissements scolaires, les entreprises ou les centres villages. Pour les enfants comme pour les adultes, la pratique du vélo est souvent conditionnée au fait d'avoir un équipement en état de marche. De très nombreux habitants possèdent ainsi un vélo qui ne roule pas ou qui fonctionne dans des conditions de sécurité non satisfaisantes.

Il s'agit donc de proposer des ateliers où les habitants pourront apprendre comment réparer et entretenir leurs deux-roues. Ces animations seront mises en place entre septembre 2023 et mai 2024.

Dispositif Savoir Rouler à vélo, EBER travaille à accentuer son implication pour développer le SRAV dans les écoles du territoire, à travers un pilotage du dispositif ou une participation financière. En s'adressant aux enfants, le SRAV correspond parfaitement à l'objectif de développement de la pratique du vélo sur le territoire

	2021	2022	2023
Ateliers de réparation vélo	/	/	5 (première année)
Nb d'agents ayant participé au challenge mobilité durable	21	40	55
Nombre de scolaires ayant participé au challenge mobilité durable	/	/	615 (première édition)

Tableau 8 Mobilités durables

PERSPECTIVES 2024 :

- Finalisation de l'étude préliminaire pour la création de pistes « modes doux » structurantes à l'échelle du territoire de la Communauté de communes.
- Participation active de la collectivité sur ses différents sites à la semaine de la mobilité ainsi qu'au Challenge mobilité
- Conduire les diagnostics préalables au label « Accueil Vélo » au Port de Plaisance et au Camping de Beaurepaire
- Promouvoir le label « Accueil vélo » auprès des professionnels grâce au personnel qualifié au sein de la Communauté de communes pour labelliser les établissements

L'extension des consignes de tri

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le geste de tri des habitants a été simplifié : tous les emballages et tous les papiers se trient ! En effet, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône est passée en extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire.

Cette simplification des consignes est appliquée sur les 22 communes de la partie ouest du territoire, les 15 autres communes étant déjà concernées depuis plusieurs années.

Pour accompagner ces nouvelles dispositions, de nombreuses actions de communication et de sensibilisation ont été engagées fin 2022.

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT**

Papiers et emballages en carton/papier

Emballages en plastique

NOUVEAU

Emballages en métal, même les petits

BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER. LES DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

Retrouvez toutes les règles de tri

Contact : 04 74 29 31 15
 entre-bievretrhone.fr
 ambassadeur@entre-bievretrhone.fr

ENTRE BIEVRE
ET RHÔNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	2021	2022	2023
Nombre de classes sensibilisées	0	0	65

Tableau 9 Suivi sensibilisation tri des déchets

Promotion de la pratique du compostage individuel et collectif

Le compostage sert à réduire la production de déchets en isolant la fraction fermentescible. L'intérêt est de gérer autrement les déchets ménagers fermentescibles que sont nos déchets de cuisine et de jardin. Le terreau ainsi créé est naturel et gratuit. Cette pratique limite le transport des déchets et les coûts de traitement.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône propose aux habitants l'acquisition d'un composteur moyennant une participation financière.

Entre Bièvre et Rhône accompagne aussi les projets de compostage collectif auprès du public et des cantines scolaires.



En 2022, 360 composteurs ont été distribués sur le territoire (80 côté Est et 280 côté Ouest).

	2021	2022	2023
Nb de composteurs mis à disposition des habitants	302	360	664

Tableau 10 Suivi compostage individuel

Fait marquant 2023 :

- Expérimentation sur la commune de Clonas Sur Varèze : remise gratuite (financée par la commune et EBER) à tous les habitants de la Commune et suivi de l'évolution des déchets collectés : 237 composteurs distribués.

PERSPECTIVES 2024 :

- Renouveler 2 expérimentations de compostage et de partenariat avec des communes volontaires
- Validation du schéma de gestion et de collecte des déchets en septembre 2024
- Passage en C0,5 en 2024 (Espacement de la collecte à une fois par quinzaine)

TITRE II - La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

1) Les contrats vert et bleu et la charte forestière

La Communauté de communes contribue à la valorisation de la trame verte et bleue par sa participation aux contrats vert et bleu du Grand Pilat et de Bièvre Valloire.

Les intercommunalités de Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté de communes et Entre Bièvre et Rhône sont adhérentes à la charte forestière de territoire « Bas Dauphiné » et « Bonnevaux ».

Le programme d'actions 2020-2025 de la charte a été validé et a pour objectif d'améliorer la desserte forestière, favoriser la mobilisation du bois, sensibiliser les propriétaires à la gestion durable autour de 6 axes :

- Améliorer la mobilisation du bois ;
- Soutenir une gestion sylvicole durable ;
- Intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux ;
- Structurer l'espace forestier ;
- Soutenir le dynamisme des filières locales ;
- Animer, suivre, évaluer et communiquer.

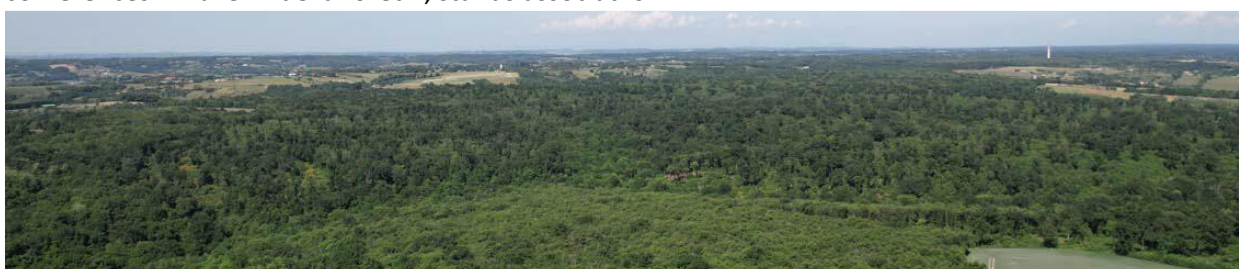
Les actions 2022, en partenariat avec l'ONF, le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière, établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées), le Département, FIBOIS 38 (association qui regroupe et fédère les interprofessions régionales de la filière forêt-bois), COFOR 38 et la CFT des Chambarans ont notamment porté sur :

- La réalisation d'une cartographie des chemins ruraux (sur les communes de Bellegarde-Poussieu, Cour-et-Buis, Moissieu-sur-Dolon, Pommier-de-Beaurepaire et Ville-sous-Anjou pour EBER),
- La réalisation d'un état des lieux et de propositions de dessertes sur le massif des Bonnevaux,
- La réalisation d'affiches par l'Office National des Forêts afin de promouvoir la multifonctionnalité de la forêt et de faire découvrir la sylviculture aux habitants du territoire,
- La réalisation d'un « Guide de la forêt privée » sous forme de flyer avec l'association des propriétaires forestiers de Bonnevaux-Chambaran,
- La valorisation du peuplier : visite d'une entreprise d'emballage en bois de peuplier (13 participants), réalisation d'une cartographie, réalisation de relevés de terrains,
- L'accompagnement dans la mise en oeuvre du mode opératoire pour faciliter l'utilisation des chemins ruraux à des fins d'exploitation forestière avec l'organisation d'une réunion, bilan et perspectives,
- Le suivi de l'adaptation des essences au changement climatique,
- La sensibilisation des propriétaires à la gestion durable (2 réunions publiques + 1 réunion sur le terrain),
- L'aide à la rédaction des demandes de subventions.

Une importante action de communication a été menée en octobre 2022 par la Charte Forestière à travers son implication dans la 1^{ère} édition du festival « Les Forestivités ».

Co-organisé par Fibois Isère et les Communes Forestières de l'Isère, ce festival était une invitation à se rapprocher du monde forestier, mais également une occasion de découvrir l'univers du bois local. Les territoires forestiers de tout le département de l'Isère se sont mobilisés pour proposer deux semaines d'animations, de visites, d'expositions ouvertes à toutes et à tous. Sur le territoire d'EBER, le programme a été le suivant :

- Visite de l'entreprise CCB Greentech à Beaurepaire,
- Sortie botanique et sylviculture à Montseveroux (CNPf et Champiflore),
- Animations à Agnin : fabrication d'objets en bois, exposition des sculpteurs du Roussillonnais, enquête de l'inspecteur jeune pousse, conférences « L'avenir de la forêt », stands associatifs.



En 2022, la Charte Forestière de Territoire continue de proposer des animations scolaires sur la forêt. À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, 9 écoles du territoire (dont 3 sur EBER) ont bénéficié d'interventions durant l'année scolaire 2022-2023.

Ces interventions se sont structurées sur 2 journées :

- Journée 1 : une plongée en forêt - Objectif : apporter des connaissances sur la forêt en général, son fonctionnement écologique, son cycle et ses différents usages.
- Journée 2 : en immersion dans les métiers du bois - Objectif : faire découvrir la matière bois et comprendre un métier de la forêt ou de la transformation du bois

Après l'école primaire publique d'Agnin (CM1), l'école publique de Bellegarde-Poussieu (CM1-CM2) et l'école FLOREAL de Salaise-sur-Sanne (CM1-CM2), les 3 écoles concernées sur EBER en 2022-2023 sont : école élémentaire de Cheyssieu, école privée St Jacques de Roussillon, école primaire de Montseveroux. Ces animations se poursuivent en 2023-2024 avec 3 nouvelles classes sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône. En parallèle des animations, la Charte Forestière Territoriale a travaillé sur la création d'un livret pédagogique en lien avec «SYLV'ACCTES» (association qui œuvre pour construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages).

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de communes EBER dont l'état des chemins ruraux a été cartographié	5	0	0
Nombre de classes bénéficiant d'animations sur la forêt	3	3	3

Tableau 11 Charte Forestière de territoire

2) Lancement du Plan local de Conservation (PLC) des plaines de Bièvre et du Liers

La préfecture de l'Isère (sous l'égide de la DREAL AURA - EHN/PPME), le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Bièvre Isère Communauté, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes, la Communauté de communes Bièvre Est, des carriers du territoire et la ligue de Protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes se sont associés pour mettre en place un Plan Local de Conservation (PLC) sur plusieurs années pour la préservation de cinq espèces d'oiseaux et d'amphibiens patrimoniaux.

Les plaines de Bièvre et du Liers abritent de nombreuses espèces protégées, dont cinq font l'objet d'une attention particulière : le busard cendré, rapace qui niche dans les cultures et les friches, l'oedicnème criard et le petit gravelot, oiseaux qui affectionnent les végétations rases voire inexistantes, le crapaud calamite et le pélodyte ponctué, amphibiens liés aux petites zones humides comme les mares.

23



Busard cendré

Oedicnème criard

Petit gravelot

Crapaud calamite

Pélodyte ponctué

Démarche innovante, le Plan Local de Conservation de ces cinq espèces vise à les maintenir en bon état de conservation grâce à la mise en place d'actions de suivi et de sauvetage, et l'accompagnement auprès des collectivités et des entreprises.

Il a pour but de mettre en place une stratégie globale anticipatoire par rapport aux projets d'aménagements qui impactent les espèces patrimoniales des plaines de la Bièvre et du Liers afin de concilier le développement des territoires et le maintien de la biodiversité.

De manière opérationnelle, le PLC offre une alternative aux aménageurs dont les projets ont des impacts sur les espèces du plan. En contrepartie du financement des actions du Plan, il permet d'accéder à des ratios de compensation adaptés et fournit des éléments de cadrage et d'appui, avec la mise à disposition:

- d'un catalogue de mesures compensatoires types ;
- de secteurs et parcelles potentiellement favorables pour la compensation ;
- de cartes des cinq espèces du plan mis à jour chaque année, permettant en amont du lancement de projet d'aménagements, d'éviter les zones sensibles et donc de réduire les impacts ;
- d'échanges techniques avec la Délégation Isère de la LPO AURA, animatrice du plan.

Le territoire d'action du PLC s'étend sur 44 communes soit 55 000 hectares, répartis sur quatre EPCI. Chaque territoire adopte les mesures qui ont un intérêt direct avec les problématiques rencontrées.

La convention cadre du PLC a été signée par l'ensemble des partenaires du plan le 11 octobre 2022 à Beaurepaire. Le financement du PLC est assuré par les Communautés de communes et le Département de l'Isère ainsi que par les porteurs de projet.

3) La lutte contre l'ambrosie et le frelon asiatique

L'ambrosie

Pour mener une action locale et efficace contre cette plante envahissante, dont le pollen est hautement allergisant, Entre Bièvre et Rhône porte depuis 2011 un réseau de référents, constitué d'élus et d'agriculteurs, en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

24

Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture assure les missions suivantes :

- Animation générale ;
- Animation du réseau de veille ;
- État des lieux de l'infestation de l'ambrosie ;
- Promotion de la lutte contre l'ambrosie et des bonnes pratiques.

En 2022, les résultats sont les suivants (17 jours) :

- Animation du réseau de veille : 1 réunion bilan campagne 2021 et perspectives 2022 (15 élus participants).
- Etat des lieux de l'infestation de l'ambrosie : 6 communes particulièrement suivies notamment sur l'est du territoire : Agnin, Chalon, Montseveroux, Pommier-de-Beaurepaire, Saint-Barthélémy, Saint-Julien-de-l'Herms.

PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuivre le dispositif de mesures pour évaluer l'impact sur le territoire
- Identifier des pistes d'amélioration pour une meilleure prise en compte

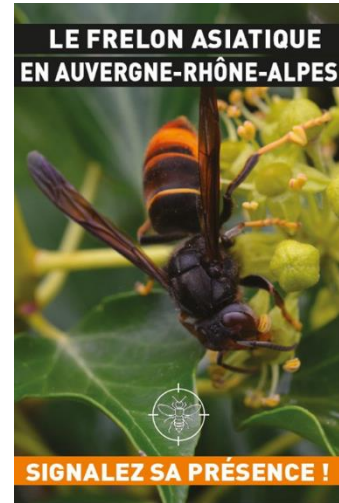
Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est présent depuis 2015 sur le territoire. Il représente une véritable menace pour la filière agricole, la biodiversité et la santé publique.

Afin de réduire et de limiter son expansion sur son territoire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a conventionné en 2020 avec le GDS Isère.

Via cette convention, EBER finance le dispositif de destruction des nids sur son territoire à hauteur de 50% par nid détruit. Les 50% restants sont financés par le Département.

Le budget de la Communauté de communes est de 5 000 € par an ce qui correspond à la destruction d'environ 40 nids. En 2023, sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône, 87 nids ont été détruits (contre 59 en 2022) pour une participation financière d'EBER de 6 000 €.



	2020	2021	2022	2023
<i>Intégrale pollinique mesurée</i>			2487	
Nombre de jours avec un taux moyen ou supérieur			48	
Nb de nids détruits dans le cadre de la convention EBER GDS Isère	41	22	59	87

Tableau 12 Suivi Lutte contre ambrosie et frelon asiatique

PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuivre le dispositif de prévention contre le frelon asiatique à travers l'augmentation du budget dédié à la destruction des nids dans la convention avec le GDS Isère

4) La préservation et la mise en valeur des ressources en eau

La protection de la ressource en eau est essentielle pour assurer le développement du territoire. Cette protection doit aussi bien être quantitative que qualitative. EBER est engagée directement via le service des eaux (AEP et assainissement) et via le Plan Territorial de Gestion de la Ressource en Eau (PTGE). Des démarches d'animation sont mises en œuvre pour concourir à l'amélioration de la préservation et de fait de la qualité de l'eau du territoire.

La Service des Eaux prélève environ 4.5 millions de m³ dans les nappes du territoire. Le rendement de réseau est de 74 %, plus élevé que le rendement cible fixé par la loi (67%) mais toujours et encore améliorable.

La Service traite les eaux usées d'une grande partie du territoire par le biais de 4 stations d'épuration principales, 6 lagunes naturelles et 7 filtres plantés de roseaux. Son action concourt à maintenir l'ensemble des rejets sans impact sur le milieu naturel et limiter les déversements par temps de pluie à

une part acceptée par les milieux. D'importants travaux de mises aux normes et d'amélioration sont entrepris successivement sur ces installations.



Engagements de la Communauté de communes en faveur de la préservation des ressources en eau

- Démarche PTGE (Plan Territorial de Gestion de la Ressource en Eau, Ex PGRE) : suivi des études ou mise en place des actions
 - PGRE Bièvre Liers Valloire : sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte SIRRA. Validé, en cours depuis 2020 ;
 - PTGE Nappe d'accompagnement du Rhône : sous maîtrise d'ouvrage DREAL Études de préfiguration finalisées (dont 3 portées par EBER).
- Favoriser l'amélioration des rendements réseaux par les renouvellements de canalisations et la recherche de fuite.
- Démarche captages prioritaires : captage du Golley à Agnin et captage du Ronjay à Faramans. Travail avec le monde agricole sur des améliorations de pratiques afin de protéger la nappe des pollutions agricoles.
- Démarche volontaire d'amélioration de la préservation sur certaines ressources avec des actions de prévention (captage des Iles, sources de Louze), des études d'amélioration des connaissances (sources de Louze) ;
- Procédures réglementaires ou procédures DUP en cours (Les Imberts, Nassin et Barbarin) ;
- Protection des sites sensibles (ressources, réservoirs...) : protection contre le vandalisme ;
- Suivi de la qualité de l'eau : eau brute et eau de distribution, relations avec l'ARS, mise en place d'actions correctives, liaison avec le service production ;
- Intégration des problématiques « qualité » dans les travaux : le programme d'investissement tient compte des problématiques ressources (renouvellement de canalisations, recherche de fuites, protection des ouvrages...) ;
- Amélioration de l'épuration des eaux usées : suppression de la STEP de Saint Maurice l'Exil avec raccordement à la STEP des Blâches, réhabilitation de la station d'épuration d'Auberives sur Varèze, travaux sur lagunages (Assieu, Cours et Buis...)
- En interne, EBER a fait le choix de ne plus avoir recours, pour ses besoins propres, à des produits phytosanitaires et/ou pouvant avoir un impact nuisible à l'environnement.

PERSPECTIVES 2024 :

- Signature du PTGE au premier trimestre 2024 – Début de la mise en oeuvre des actions

5) La gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations

La Communauté de communes dispose de la compétence **GEMAPI** depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence a été transférée le 1^{er} janvier 2019 au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) pour les cours d'eau affluents du Rhône (Dolon, Sanne, Varèze). La compétence est exercée en direct par EBER pour le Rhône (19 km en rive droite).

La compétence « GEMAPI » s'articule autour de 4 missions définies au Code de l'Environnement (1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 dudit code) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

Ce transfert s'est accompagné d'un suivi rapproché de l'ensemble des dossiers GEMAPI au sein de la Communauté de communes EBER. Les bassins versants Dolon, Sanne et Varèze sont situés à 98% sur le territoire de compétence d'EBER. Cette compétence, transversale, touche de nombreuses compétences communautaires.

Engagements de la Communauté de communes

- **Risque inondation** : suivi de l'entretien du cours d'eau sous maîtrise d'ouvrage SIRRA, participation active aux études portées par le SIRRA concernant les bassins versants Varèze, Sanne et Dolon : le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (phase diagnostic/ sensibilisation) Sanne Dolon a été labélisé en juillet 2020. Il sera suivi d'un PAPI complet (phase travaux) à partir de 2023.
- **Développement économique** : suivi des études impactant le Projet INSPIRA et autres zones économiques (gestion du risque inondation, renaturation...).
- **Pluvial /Voirie** : Réflexion sur les limites dans l'entretien fossé/cours d'eau – centre urbanisé/zone rurale.
- **Assainissement** : suivi qualitatif des rejets – suivi quantitatif des rejets lors des étiages – entretien des ouvrages hydrauliques de bord de cours d'eau.
- **Urbanisme** : convention SIRRA/EBER sur les dossiers en zones à risque d'inondation.



	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau	78%	74 %	73,8%	70,2%
Volume d'eau traitée (en m3)	3 788 440	4 980 000	4 510 000	donnée en attente de consolidation

Nbre agriculteurs accompagnés sur zones de captage	40		40	60
--	----	--	----	----

Tableau 13 Préservation des ressources en eau, assainissement et GEMAPI

6) Le compostage issu de la station d'épuration

L'usine de compostage exploitée par le service des eaux est située au Péage-de Roussillon.

Elle assure :

- le traitement des déchets verts issus des déchèteries, de quelques professionnels du secteur et des services techniques des communes ;
- le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage-de-Roussillon, , Saint-Alban du-Rhône et Auberives-sur-Varèze ;
- la fabrication de compost normé
- la valorisation du compost.



Le site a été agrandi en 2018 afin de correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blâches, dont elle est attenante.

Le traitement comprend plusieurs phases : la réception des boues d'épuration et des déchets verts bruts, le broyage des déchets verts, le mélange, le compostage, la maturation, le tamisage, puis le stockage en lots. Le compost est alors utilisable et peut être évacué en épandage agricole, pour une utilisation paysagère ou être commercialisé. La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois, entre l'arrivée des matières sur le site et l'épandage.

En 2022, le site a accueilli 4 430 tonnes de déchets verts et 4 400 tonnes de boues. Il a produit 1 900 tonnes de compost, valorisé par les agriculteurs du territoire.

	2020	2021	2022
Quantité de boues accueillie	4618	4200	4400
Quantité de déchets verts accueillis	5018	5000	4430
Quantité de compost produit	2325	3000	1900

Tableau 14 Compostage issu de la STEP des Blâches

7) Les déchets

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est exercée par la Communauté de communes avec deux modes de collecte et de financement de ce service qui subsistent :

- **Partie Ouest du territoire (Ex-CCPR)** qui compte 22 communes soit 52 821 habitants.

Le service de collecte des déchets ménagers comprend :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (une fois par semaine) et des déchets recyclables (toutes les 2 semaines) ;
- la collecte en déchèterie avec un réseau de 6 déchèteries situées à Anjou, Péage-de-Roussillon, Sablons, Salaise sur-Sanne, Saint-Clair-du-Rhône et Ville-sous-Anjou ;
- la collecte des vêtements et du verre en point d'apport volontaire ;
- le compostage avec la mise à disposition d'un composteur afin de réduire la production d'ordures ménagère ;

Le service est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Le coût complet du service, en 2022, s'élève à 7 475 792 € TTC, soit 1 41,50 TTC/hab.an.

- **Partie Est du territoire (Ex-CCTB)** qui compte 15 communes et 15 882 habitants, la compétence est partagée avec le SMICTOM de la Bièvre.

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend :

- La collecte en porte à porte et le traitement des déchets ménagers résiduels, ordures non recyclées (enfouies). Cette collecte a lieu une fois par semaine dans le centre-ville de Beaurepaire et une fois tous les 15 jours pour la collecte dans les zones pavillonnaires de Beaurepaire et dans les 14 autres communes ;
- La collecte sélective (verre, emballages, papiers) en points d'apport volontaire ;
- L'accès aux deux déchèteries (Beaurepaire et Montseveroux).

Le traitement et la valorisation des déchets collectés sont gérés par le SMICTOM de la Bièvre.

Le service est financé par la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) dont le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu.

Le coût complet du service, en 2022, s'élève à 1 690 391 € TTC, soit 106,43 € TTC/hab an.

EBER gère également les 8 déchèteries du territoire qui sont devenues exclusivement à usage des habitants depuis le 1^{er} janvier 2020 (interdiction des professionnels).

	Ouest du territoire (Ex-CCPR)		Est du territoire (Ex-CCTB)	
	2021	2022	2021	2022
Déchets ménagers collectés	32 551 tonnes Soit 620 kg/hab.	30 293 tonnes Soit 573 kg/hab.	8 034 tonnes Soit 505 kg/hab.	7638 tonnes 480 kg/hab
Ordures ménagères	244 kg/hab.	238 kg/hab.	115 kg/hab.	112kg/hab
Collecte sélective part recyclable	38.3 kg/hab.	41,2 kg/hab.	50 kg/hab.	50kg/hab
Verre	28.8 kg/hab.	29,4 kg/hab	35 kg /hab.	36 kg/hab
Déchets en déchetterie avec accueil des déchets verts	284 kg/hab.	243 kg/hab.	308 kg/hab./ an-	282 kg/hab

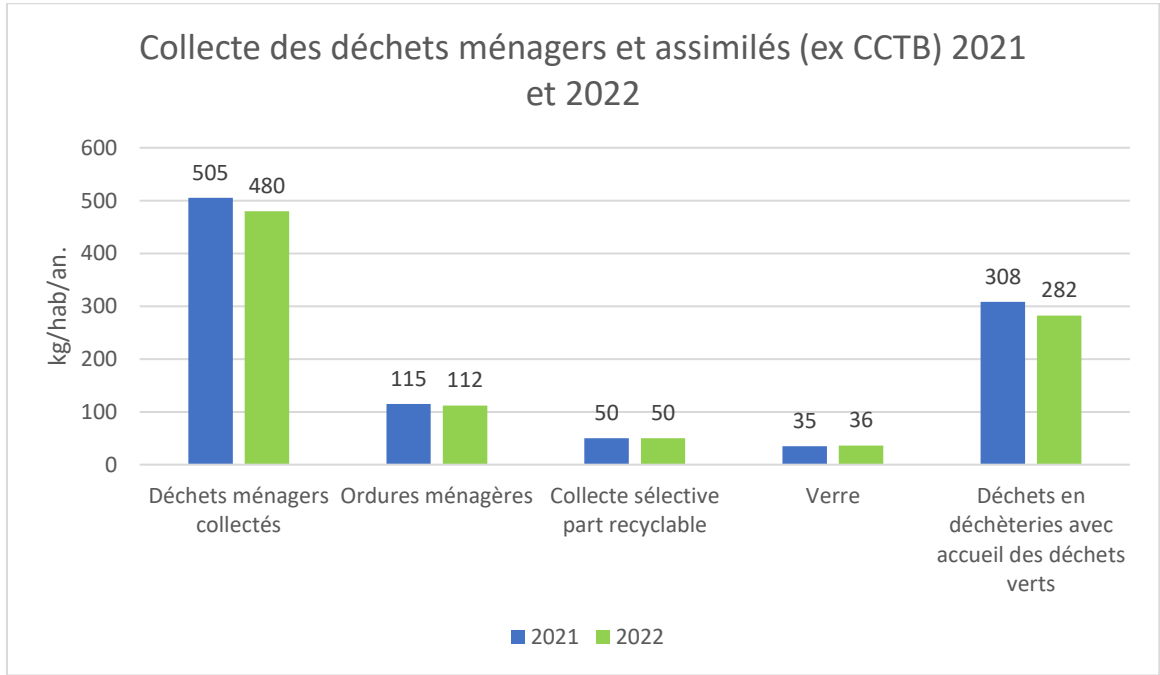
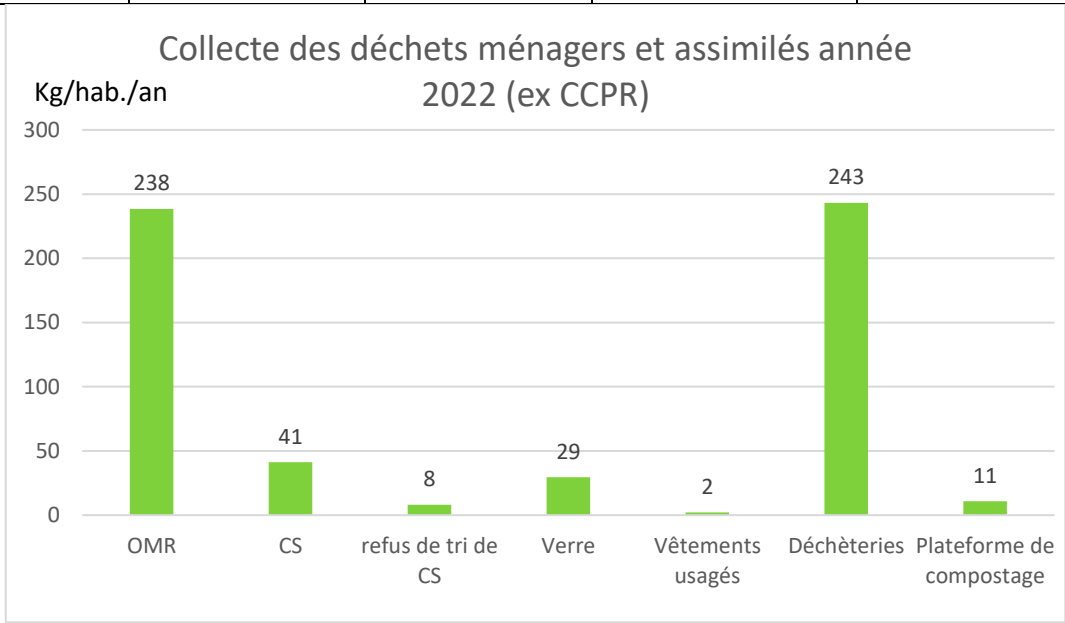


Tableau 15 Les déchets

Mesures de prévention et d'atténuation des effets sur la santé et l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Il s'agit principalement des actions limitant l'activité de transport des déchets :

- massification de la collecte sélective (emballages, journaux, magazines) sur un quai de transfert, au sein ou à proximité du territoire ;
- compactage des déchets en déchèterie. Ainsi que des actions limitant la production de déchets, notamment le compostage ;
- sensibilisation des publics : enfants, adultes, en milieu scolaire et périscolaire.

Indicateur : volume annuel tous déchets confondus, volume annuel d'emballages et de verre recyclés.

31

FAITS MARQUANTS 2023 :

- Passage en extension des consignes de tri au plastique au niveau de la collecte sélective à l'Ouest du territoire, mis en place au 1^{er} octobre 2022 ;
- Développement des filières de recyclage en déchèterie : plâtre et menuiseries.

PERSPECTIVES 2024 :

- Sur la base de l'étude d'harmonisation du mode de financement et du service de collecte et de gestion des déchets réalisée en 2023, mise en œuvre de l'harmonisation
- Travail sur le niveau de service (passage en C0,5) sur le secteur « TEOM »
- Mise en œuvre du schéma directeur des déchetteries

TITRE III - La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

1) Favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement des compétences

EBER a souhaité inscrire l'inclusion sociale comme l'un des objectifs prioritaires des prochaines années tout comme l'aide au retour à l'emploi.

Le Service d'Accompagnement vers l'Emploi (SAVE)

Le service, installé place Charles de Gaulle au Péage de Roussillon, a connu une évolution forte de son activité au 1^{er} janvier 2022. Depuis cette date, l'intégralité du territoire d'EBER est couvert par le SAVE avec pour objectif l'uniformité des services délivrés aux habitants. Une deuxième antenne a donc ouvert au 22 rue des Terreaux à Beaurepaire. L'action du SAVE porte sur l'accompagnement des allocataires du RSA, la mise en place des clauses sociales sur l'ensemble du territoire et l'animation de diverses actions en faveur des personnes en recherche d'emploi

L'accompagnement des allocataires du RSA

Les allocataires du RSA accompagnés par le service bénéficient d'un Parcours emploi Renforcé. Ce sont des personnes qui ne sont pas encore totalement autonomes dans leur recherche d'emploi et dont l'employabilité n'est pas immédiate (mobilité réduite, maîtrise limitée de la langue, besoin de formation, ...).

Les chargés d'accompagnement les rencontrent au minimum une fois par mois et construisent avec elles, selon leurs besoins, un parcours d'insertion qui peut intégrer de la formation, des stages en entreprises, de la participation à des actions collectives de découverte des métiers, des actions de recrutement, du coaching individuel...

Depuis mi 2022, l'intégralité du territoire d'EBER est couvert par le SAVE avec pour objectif l'uniformité des services délivrés aux habitants. Le SAVE s'emploie à accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi et lever les freins.

Le nombre de bénéficiaires suivis par le SAVE a évolué entre 2022 et 2023, passant de 397 à 337. Cette évolution s'explique par un retour à l'emploi de certains bénéficiaires touchés par la période de restriction d'activités liés au covid. .

Des actions collectives ou individuelles de mobilisation des bénéficiaires du RSA sont mises en place et suivies par le SAVE : actions « à la rencontre des habitants » dans les quartiers prioritaires « politique de la ville », découvertes des métiers (chimie, BTP, logistique, animation, petite enfance, nucléaire), nombreuses actions autour de la mobilité et de l'autonomie numérique...

Les clauses sociales

Le développement des clauses sociales a pour objectif de favoriser l'embauche de demandeurs d'emploi, en difficulté pour retrouver un emploi, par le biais de clauses d'insertion intégrées dans les marchés passés par les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou les grandes entreprises engagées dans une démarche de Responsabilité Sociale.

Une campagne de sensibilisation a été menée auprès de communes et des services de l'intercommunalité pour développer les clauses sociales et faciliter le recours aux emplois aidés (trois réunions délocalisées). Les services d'EBER ont été mobilisés en interne pour promouvoir l'offre de services des SIAE (Structures d'insertion pour l'activité économique) du territoire avec intervention des directeurs de structures.

	2021	2022	2023
Nb de bénéficiaires du RSA suivis	420 (305 SAV + 115 MOB)	397	337
Nombre de marchés avec une clause sociale	/	6	15
Nombre d'heures clausées signées	0	1 120	14 310

Tableau 16 Le service d'accompagnement vers l'emploi

Lutter contre la pauvreté : EBER s'engage auprès de l'institut Break Poverty

Une charte d'engagement a été signée en octobre 2022, entre la Communauté de communes et la Fondation Break Poverty. Elle formalise la contribution d'EBER dans la prévention et la lutte contre la pauvreté des jeunes sur son territoire. La Dotation d'Action Territoriale (DAT) qui en découle sera mise en place en 4 étapes qui s'étaleront sur 3 ans. La DAT est un levier essentiel pour combattre la pauvreté et le déterminisme social en permettant l'investissement des acteurs volontaires dans un projet commun : lutter contre la pauvreté. Le pouvoir du « faire ensemble », rend accessibles des projets qui ne le sont pas toujours à l'échelle de l'intercommunalité seule. Mener à bien ce projet d'envergure c'est, avant tout, miser sur la jeunesse de notre territoire et former, qui sait, les acteurs de demain. Cette démarche vise à mobiliser les entreprises locales afin de soutenir des projets associatifs de territoire, dans les champs de la petite enfance, du décrochage scolaire et de l'insertion dans l'emploi.



Sessions de recrutement sur les secteurs en tension

A titre d'exemple, plusieurs jobs dating et deux forums de l'emploi (le 17 novembre 2022 à Beaurepaire avec une quinzaine d'entreprises puis le 30 novembre 2023 avec 33 entreprises et 170 candidats) ont été organisés avec des entreprises par Pôle Emploi et la Communauté de communes.

Différentes actions ont été réalisées notamment des rencontres de proximité entre les entreprises qui ont des besoins de recrutements et les bénéficiaires du RSA afin de lever les « *a priori* » des employeurs sur les publics en insertion (35 participants avec 16 contrats de travail signés).

Dispositif de soutien aux Structures d'insertion par l'Activité Economique d'EBER

- EBER soutient le fonctionnement des structures pour contribuer à un accompagnement qualitatif des personnes en insertion selon les modalités suivantes : ateliers et chantiers d'insertion et entreprises d'insertion dont le siège et/ou un établissement est situé sur EBER : subvention de 1 000 € par poste d'insertion conventionné par l'Etat / associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion ayant leur siège et/ou un établissement implanté sur une intercommunalité limitrophe et accueillant au moins 5 salariés résidant sur EBER/an : subvention forfaitaire annuelle de 1 500 €.
- EBER apporte son soutien au premier investissement en cas d'installation de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire ou de création d'une nouvelle activité d'une structure existante implantée sur EBER : taux de subvention de 20% des dépenses éligibles plafonnée à 5 000 €.

Créer des synergies entre acteurs

Différentes actions ont été mises en oeuvre dans ce cadre :

- Mise en place d'un comité de pilotage élus EBER / Pôle Emploi pour échanger des informations sur la situation économique du territoire,
- Instauration d'un comité opérationnel Pôle Emploi / Mission Locale / EBER pour travailler sur un calendrier partagé des actions en direction des demandeurs d'emploi,
- Poursuite des actions collectives en direction des professionnels de l'emploi et de l'insertion pour une connaissance partagée du bassin d'emploi,

- Déclinaison des informations collectives réalisées en direction des demandeurs d'emploi,
- Travail entre le SAVE et les assistantes sociales des CMS sur l'articulation des parcours santé social insertion (PSSI) / Parcours Emploi Renforcé – 23 réorientations réalisées en 2022.

Coordination du projet de repérage et mobilisation des publics invisibles

Lancé en octobre 2019 dans le cadre d'un consortium qui regroupe les centres sociaux de l'île du Battoir, du Roussillonnais, du Fil de l'Ambre, les Missions locales de la Bièvre et de l'Isère Rhodanienne, l'association PREVENIR et EBER, ce projet a pour mission d'aller capter le public 16-29 ans, prioritairement, qui n'adhère pas à l'offre de prestations du Service Public de l'emploi (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi). L'objectif est de proposer des modalités diversifiées de mobilisation et d'accompagnement des personnes.

L'année 2022 a vu le départ de la Mission Locale de la Bièvre du consortium à la suite de la réorganisation des territoires d'intervention. Les missions qu'elle assurait sur le Beaufortain ont intégralement été reprises par la Mission locale de l'Isère Rhodanienne.

Faits marquants 2023 :

- Pour lutter contre la pauvreté et le déterminisme social, une Dotation d'Action Territoriale sera proposée aux entreprises à destination de la jeunesse et en partenariat avec l'institut Break Poverty

La Mission Locale Isère Rhodanienne (MLIR)

La MLIR accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, et ayant besoin d'aide pour définir ou concrétiser leur projet professionnel. Elle les conseille et leur propose des services permettant de trouver un emploi, de renforcer leurs qualifications, d'être orientés vers le métier adéquat ou de solutionner des problèmes de la vie quotidienne.



Depuis le 1^{er} janvier 2022, la MLIR couvre l'ensemble des communes du territoire Entre Bièvre et Rhône.

En 2022, elle a suivi 2 315 jeunes, dont 1 179 sur le territoire Entre Bièvre et Rhône (contre 872 en 2021). Parmi ces derniers, 310 jeunes ont fait l'objet d'un premier accueil. 776 jeunes ont été accompagnés et ont bénéficié d'un entretien, un atelier ou une formation collective. 222 jeunes sont entrés en situation d'emploi non durable (CDD, interim, etc) et 111 jeunes sont entrés en situation d'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, contrats aidés, etc).

L'Association pour le Droit à l'initiative Economique

L'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi, grâce au micro-crédit. Elle finance et accompagne les créateurs dans la durée.

En 2022, l'ADIE a accueilli et informé 75 personnes dans le cadre de ses permanences dans les locaux de la Communauté de communes.

Elle a financé 22 habitants du territoire EBER pour un montant moyen de 4 544 € : 17 personnes pour la création ou le développement de leur entreprise (financement moyen de 4 810 €) et 5 personnes pour une aide à la mobilité (financement moyen de 3 640 €). Au total, ce sont 30



emplois créés ou consolidés sur le territoire grâce à son soutien pour un montant de financements octroyés de 99 973 €.

La contribution financière d’EBER s’est élevée à 8 400 € en 2022.

	2021	2022
Nb de bénéficiaires ADIE	30	22
Nb de jeunes accompagnés par la MLIR sur le territoire EBER	872	1179

Tableau ADIE et MLIR

2) La politique la ville, un cadre de vie partagé

La politique de la ville donne un second souffle aux territoires les plus fragiles en regroupant les dispositifs publics (État, les collectivités territoriales...) pour plus d’efficacité. Le territoire d’Entre Bièvre et Rhône est entré en quartiers prioritaires depuis 2014.

Le contrat de ville

Le contrat de ville a été conclu pour la période 2015-2020 et prorogé jusqu’en 2023 pour répondre aux enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville est décliné autour de 3 piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement économique et l’emploi.

Tous les ans, un appel à projets à destination des acteurs du territoire (associations, communes, établissements publics, bailleurs sociaux, chambres consulaires...) est lancé pour financer des projets portés par les structures du territoire pour améliorer les conditions de vie des habitants, réduire les inégalités et garantir une égalité réelle d’accès aux droits. Ces actions doivent bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires.

27 actions ont été financées en 2022 dont 17 en matière de cohésion sociale, 8 en matière d’emploi et de développement économique et 1 en matière de cadre de vie.

L’évaluation finale du contrat de ville a été réalisée. Elle a pour vocation à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions mises en place depuis 2015 et a permis de répondre à trois grands questionnements :

- En quoi la situation des deux quartiers prioritaires a-t-elle évoluée depuis la mise en place de la politique de la ville ?
- Quelles sont les actions mises en œuvre depuis 7 ans et quels sont les résultats obtenus ?
- En quoi l’outil « contrat de ville » est-il pertinent, adapté, efficace ?

	2021	2022
Nb d’actions financées dans le cadre du contrat de ville	26	27

Tableau 17 Actions Contrat de ville

PERSPECTIVES 2024 :

L'année 2023 a permis de préparer la nouvelle génération de contrats de ville qui débutera en 2024.

3) Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Depuis 2018, le PRE permet de construire un parcours individualisé pour les enfants de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien encore de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée. La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours..

Ce dispositif est porté par le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) du Péage-de-Roussillon, avec le soutien financier de l'État (31 000 €), EBER (7 000 €), la CAF (4 000 €) et le CCAS de Saint-Maurice-l'Exil (3 000 €).

Le PRE s'adresse prioritairement aux enfants résidents dans les quartiers prioritaires mais des parcours peuvent être réalisés hors périmètre grâce aux participations financières d'EBER et du CCAS de Saint-Maurice-l'Exil. En 2020, le dispositif a été élargi aux jeunes de 16-18 ans.

97 enfants différents ont été accompagnés en 2022 dont 32 habitant les quartiers prioritaires, les autres résidant principalement les communes du Péage-de-Roussillon et de Saint-Maurice-l'Exil mais également Roussillon, Cheyssieu, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Auberives-sur-Varèze, Salaise-sur-Sanne, Sonnay, Sablons ou encore Assieu. Plus précisément, 44 nouveaux jeunes ont pu être pris en charge en 2022 dont 10 habitant l'un des deux quartiers prioritaires (les autres enfants accompagnés étaient entrés dans le dispositif précédemment).

Déploiement à l'échelle du territoire

Au regard des résultats positifs, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur l'élargissement du dispositif. Ainsi, en juin 2022, des réunions de présentation ont été organisées sur l'ensemble du territoire, découpé en 9 secteurs. Ont été conviés : les élus des 37 communes, les enseignants et les structures enfance-jeunesse. En parallèle, un questionnaire a été adressé à ces mêmes personnes permettant de mieux connaître les besoins en ayant une image à l'instant T du public qui pourrait être concerné par le dispositif. Au total, 129 personnes ont participé à l'une des rencontres et 63 personnes ont répondu au questionnaire. Les retours des réunions et des questionnaires ont confirmé que des besoins en matière de réussite éducative existaient dans toutes les communes. L'ensemble des acteurs ont témoigné un avis très favorable quant à l'extension du PRE.

Ainsi, le Conseil communautaire du 26 septembre 2022 a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire.

	2021	2022	2023
Nb d'enfants accompagnés par le dispositif	43	97	124
Nb d'enfants entrés dans le dispositifs	14	44	28

Tableau 18 Programme de réussite éducative

FAITS MARQUANTS 2023

Extension du PRE à l'échelle du territoire d'EBER, avec la création de 2,5 ETP dédiés à ce dispositif :

- 2 postes de référents de parcours à temps plein
- 1 poste de coordinateur à 0,5 ETP

Actions éducatives et de loisirs : le dispositif Ville Vie Vacances (VVV)

Le dispositif **Ville Vie Vacances** (VVV) permet de financer des actions éducatives à destination des enfants et des jeunes, âgés de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Il leur permet de bénéficier, pendant les vacances scolaires, d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs avec une prise en charge éducative. En 2022, 9 actions ont été mises en place.

En 2022, Entre Bièvre et Rhône a souhaité étendre le dispositif à l'ensemble des jeunes du territoire, grâce à des financements supplémentaires. L'État et EBER ont ainsi apporté un soutien financier de 20 000 € pour les 9 actions réalisées (respectivement 8 000 € et 12 000 €).

Exemples d'actions conduites : séjours à la montagne, « Viva Via Rhône » (Objectif du projet : se rendre à la mer à vélo par la Viarhona ! Objectif réussi pour 10 jeunes péageois qui ont pu, à partir d'Avignon, traverser 5 départements pour enfin arriver aux Saintes-Maries-de-la-Mer.)

	2021	2022
Nb d'actions mises en places	10	9

Actions en faveur de la prévention de la délinquance et de la radicalisation

En direction des jeunes

EBER s'est doté d'une stratégie de prévention de la délinquance et de la radicalisation dans laquelle sont inscrites des actions de prévention en faveur des jeunes.

Ces interventions permettent aux jeunes de comprendre ce qui fait violence dans un groupe, de réfléchir à sa place dans un groupe et à son comportement pour en mesurer les conséquences.

Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés :

- L'action « Débattre pour ne plus se battre »

Portée par le Centre Social du Roussillonnais, en partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire, cette action a pour but d'échanger avec les jeunes sur les violences au sens large, qu'elles soient physiques, verbales, morales, ou sexuelles.

24 professionnels du territoire ont été formés sur un outil afin d'intervenir auprès des élèves du territoire. En 2021, des interventions ont eu lieu auprès d'élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} des collèges Frédéric Mistral

(Saint-Maurice-l'Exil), Jeanne d'Arc (Le Péage-de-Roussillon), l'Edit (Roussillon) et Jean Ferrat (Salaise-sur-Sanne).

- Chantiers éducatifs - Association Prévenir

Entre Bièvre et Rhône contribue au financement des chantiers éducatifs sur l'ancien territoire du Pays Roussillonnais, à destination des publics scolaires durant les périodes de vacances mais également à destination de jeunes non diplômés en amont de l'insertion professionnelle pour acquérir les codes sociaux et professionnels.

Deux types de chantiers sont proposés :

- permanents : encadrés par l'équipe technique du pôle technique de l'association ;
- d'équipe : encadrés par les équipes éducatives.
-

En 2022, 31 jeunes de l'ex. Pays Roussillonnais ont eu accès aux chantiers permanents (encadrement technique), ce qui représente 1 783 heures de travail réalisées. Plus précisément, ces jeunes étaient des communes du Péage-de-Roussillon (13), de Saint-Maurice-l'Exil (12), de Roussillon (5) et de Saint-Clair-du-Rhône (1). Par ailleurs, 16 jeunes ont eu accès aux chantiers d'équipe, ce qui représente 237 heures de travail.

38

Actions de prévention auprès des publics victimes et vulnérables

Les violences intrafamiliales et conjugales

EBER coordonne un réseau de partenaires professionnels autour de la prévention de ces violences. Les enjeux de ce réseau sont multiples : favoriser les échanges d'information, identifier les actions et outils à mettre en place et renforcer le lien inter-structures afin d'accompagner au mieux les victimes et prévenir les actes de violence.

Ce réseau de professionnels permet de favoriser les échanges d'informations, d'identifier les actions et outils à mettre en place et de renforcer le lien entre les différentes structures afin d'accompagner au mieux et/ou de prendre en charge les victimes et prévenir les actes de violences.

Il composé de partenaires institutionnels et associatifs :

- structure d'accompagnement juridique : France Victimes 38 APRESS ;
- forces de sécurité : gendarmeries, Maison de Protection des Familles (MPF) et polices municipales ;
- structures d'accompagnement médico-social et social : travailleurs sociaux du Département et de la CAF, CCAS des communes, médiatrice santé, Centre de Santé Sexuelle, centres sociaux, Trait d'union, CMP Adultes et Enfants, MFI/SSAM Résidence des sables, Adoma – HUAS de Chanas et CADA du Péage de Roussillon ;
- acteurs de la jeunesse : Services enfance jeunesse communaux, Maison des Adolescents, Pass-r'ailes, prévention spécialisée

Les violences sexuelles sur mineurs

Une soirée thématique a été proposée aux élus du territoire, en novembre 2021. L'occasion d'outiller les élus de façon opérationnelle, afin qu'ils puissent agir à leur échelle, si besoin : appréhender les obligations légales incombant aux maires et savoir prendre en charge les victimes.

En 2022, les membres du réseau ont souhaité mettre en place une semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Au regard du bilan positif de 2022, une semaine de sensibilisation a été à nouveau organisée fin novembre 2023.

4) Une politique de prévention en faveur de la jeunesse

Espace ressource enfance et handicap et bouffée d'oxygène

L'espace ressource enfance et handicap « Entre Bièvre et Rhône » met en œuvre des actions de soutien, accompagnement et sensibilisation des familles et professionnels afin de favoriser l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Il poursuit sa politique de sensibilisation aux handicaps par différents outils :

- **La malle handispensable** est un outil permettant de sensibiliser les enfants au handicap afin que ceux-ci l'appréhendent mais également les professionnels avec simplicité. A chaque prêt un accompagnement des équipes permet de créer un espace d'échange et de paroles qui peu à peu fait évoluer les regards et tomber les peurs et questionnements afin d'appréhender plus sereinement l'accueil d'un enfant différent.

- **Une bouffée d'oxygène** : lieu de répit, ouvert tous les lundis matin, qui s'adresse aux parents, aidants, familles d'enfants ou adultes en situation de handicap et/ou atteints de maladies chroniques.

Cellule de Veille Numérique

Le service jeunesse d'EBER participe à la cellule de veille numérique "Ecran Total" pour la prévention, l'éducation et l'accompagnement à la citoyenneté numérique. Cette cellule est composée de 8 structures : Accro Jeunesse, Centre social au fil de lambre, Centre social des 4 vents, Centre Social OVIV, Centre Social du Roussillonnais, Centre Social de l'île du Battoir, Médiathèque ECume, Service municipal Enfance Jeunesse de Salaise sur Sanne.

BAFA EBER

Un dispositif d'aide financière et d'accompagnement pour toute personne de plus de 17 ans, habitant le territoire couplant à la fois le BAFA et le PSC1 :

- ✓ 2 sessions BAFA théorique + PSC1 sur 2 points du territoire : Beaurepaire en février et St Clair du Rhône en octobre ;
- ✓ 35h de bénévolat à effectuer, cumulable avec l'aide du Pass'Région ;
- ✓ Aide financière entre 40 et 70 % en fonction du quotient familial sur la partie théorique et sur la dernière partie : l'approfondissement ;
- ✓ Partenariat avec toutes les structures pour accueillir des jeunes en stage pratique, conserver le tutorat et le Point Information Jeunesse comme suivi des jeunes du territoire ;
- ✓ Co-construction de la formation BAFA avec les structures partenaires et un organisme de formation les CEMEA.
- ✓ Des interventions de professionnels du territoire pendant la formation BAFA
 - L'espace ressources enfance et handicap pour sensibiliser les futurs animateurs à l'accueil de l'enfant en situation de handicap ;
 - Sur la posture de l'animateur (outil travaillé ensemble).
 - Sur les compétences psycho-sociales

En 2022, 49 personnes ont perçu une aide financière.

	2022	2023 (au 22-11-2023)
Nb de personnes ayant reçu une aide financière	49	61

Tableau 19 BAFA EBER

FAITS MARQUANTS 2023 :

- Démarrage du travail sur la Convention Territoriale Globale (2023-2027) autour des axes retenus :
 - Organiser l'offre Petite enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité
 - Permettre l'accès aux droits et à l'information
 - Agir en direction des publics fragilisés
 - Animer la vie sociale

Avec deux axes transversaux : les mobilités et le partenariat

5) Une offre de soutien et d'accompagnement sociale développée

Vers un Plan Local de Santé (PLS) : le diagnostic Santé

Lancé en 2017, ce travail avait défini des orientations stratégiques mais sans aboutir sur un Contrat Local de Santé. En 2021, les élus ont souhaité reprendre le travail par l'actualisation du diagnostic incluant l'ensemble du nouveau périmètre de la Communauté de communes.

Le nouveau diagnostic s'est réalisé en deux temps : un volet qualitatif (analyse des données socio-sanitaires) et un volet quantitatif (entretiens collectifs auprès des professionnels et personnes ressources du territoire).

Il a pour objectif de prioriser et de définir les pistes d'actions qui contribueront à l'élaboration du CLS et a permis la participation de 42 professionnels du territoire.

Les premiers éléments du diagnostic santé font ressortir :

- Un besoin de renforcer le territoire en médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes ;
- Un recours insuffisant aux différents dépistages organisés (cancer du sein, MT 'Dents...)
- Un taux de mortalité supérieur par cancer du poumon chez les hommes et cancer du sein chez les femmes ;
- des taux d'hospitalisations plus élevés pour des maladies ostéoarticulaires ;
- La santé mentale ;
- Les maladies respiratoires ;
- Une forte exposition du territoire à l'ambroisie et pour partie également aux particules fines.

La médiation santé

La médiation santé a pour objectif premier d'accompagner les personnes dans l'autonomie des démarches de santé. En facilitant l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour les habitants les plus fragiles. En 2023, la médiation santé a été déployée sur le territoire Beaurepairois et les communes rurales de l'est du territoire.

Les services proposés concernent : des permanences administratives (premier accueil, orientation vers les partenaires, de l'aide aux démarches pour l'ouverture de droits de santé), de l'accompagnement individuel dans les démarches de santé et des temps collectifs.

De manière générale, l'activité est en constante augmentation depuis la création de ce poste en 2016. En 2021, 170 personnes ont été rencontrées dont 70 nouvelles, 490 entretiens dont 47 accompagnements physiques et 41 à domicile ;

Les angoisses, addictions et reports ou renoncements aux soins, nettement en hausse sur l'année 2020, sont encore présents en 2021.

La Maison de santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Les locaux étant quasiment tous occupés, une réflexion s'est engagée sur la fin 2020 afin de réaliser l'aménagement de la 4^{ème} aile du bâtiment. Cette partie déjà existante est restée hors d'air et hors d'eau depuis la construction, en 2017.

Le chantier démarré en 2021 a permis d'accueillir de nouveaux professionnels de santé, essentiels pour le territoire qui subit une forte désertification médicale. Les travaux ont eu lieu de juin à novembre. Ils ont été réalisés par la Communauté de communes pour un coût global de près de 265 000 €, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 50 000 €.

Centre de Santé Sexuelle (CSS ex CPEF)

Le CCS est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation, ouvert à tous dans le respect de l'autre et de la différence, géré par la collectivité.

Ses activités se concentrent autour de 3 axes : consultations médicales à orientation gynécologique ; entretiens de conseil conjugal et familial concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle ; animations collectives de prévention et information.

Le CSS propose également des consultations anonymes et gratuites pour les mineurs, avec ou sans autorisation parentale, et non assurés sociaux. En 2023, le CSS s'est renforcé avec un 4^{ème} poste de conseiller conjugal et familial et le service s'est déployé sur le territoire Beaurepairois.



Des associations caritatives de soutien et d'accompagnement des personnes en difficulté

Le Secours Populaire et les Secours Catholique, soutenus par EBER, sont présents sur Roussillon et Beaurepaire et sont soutenues par EBER pour permettre la distribution de colis alimentaires, aide aux devoirs et démarches administratives, gestion de boutiques de vêtements pour le Secours Catholique...

Ces associations permettent aux habitants aux habitants les plus précaires d'avoir accès aux besoins de base dans le respect de leur dignité.

	2021	2022
Nb de personnes accompagnées par la médiation santé	170	179

Tableau 20 La médiation santé

6) Un projet interne à la collectivité pour le développement durable

L'accessibilité pour tous dans les bâtiments, propriété d'EBER :

La collectivité travaille à la mise en place d'un schéma actualisé (il existait deux schémas à l'échelle des deux intercommunalités) d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui aboutira à des travaux de mise en conformité et d'adaptabilité d'équipements intercommunaux.

Le télétravail pour réduire les émissions de GES

La collectivité a, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire, encouragé le télétravail de certains de ses agents lorsque cela était possible, ce qui a contribué à la limitation de déplacements carbonés.

Il a été proposé aux agents un jour de télétravail par semaine à compter du 1^{er} février 2022 dans la cadre du nouveau règlement intérieur.

En 2022, 91 agents ont bénéficié du télétravail pour un total de 1 599 jours.

	2022	2023
Nombre d'agents en télétravail par an	91	68

Tableau 21 Télétravail des agents EBER

Des ateliers de sensibilisation pour les agents :

Dans le cadre du programme TEPOS, la chargée de mission a organisé un atelier le compostage du café. L'objectif est de sensibiliser les agents sur les enjeux du changement climatique avec des ateliers concrets. Des ateliers sur l'extension des consignes de tri ont également été proposés aux agents.

La reconnaissance des agents et la formation :

EBER comptait 271 agents au 31 décembre 2022.

Au cours de l'année 2022, 17 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 41 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

Ces avancements représentent des reconnaissances statutaires de qualité qui octroient au personnel un sentiment de satisfaction et d'encouragement afin de mener au mieux les missions de service public qui leur sont confiées.

En termes de formation, 106 agents ont suivi une formation dont 27 par le CNFPT et 79 par d'autres organismes, participant à leur montée en compétence.

	2021	2022
Nb d'agents ayant suivi une formation	102	106

Tableau 22 Formation des agents EBER

Des actions pour les agents en faveur de la prévention

En 2022, le service a accompli les missions suivantes :

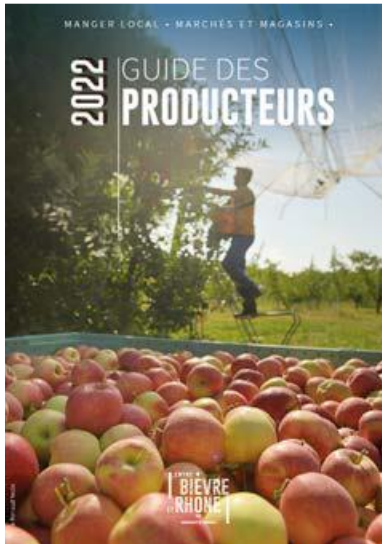
- Mise en place de la formation Équipier de première intervention
- Renfort au vaccinodrome de la clinique des Côtes du Rhône pour le COVID
- Harmonisation des produits d'entretien sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité et mise en place d'une fiche type pour les commandes
- Mise en place des exercices incendie / Bâtiments EBER
- Mise en place des capteurs de CO₂ dans les différentes pièces partagées (salles de réunion, conservatoire)
- Harmonisation des vêtements de protection pour les services techniques

Sessions de formations effectuées en 2022	Agents EBER	Prix par agent	Économies réalisées
Sauveteur secouriste au travail initial	2	204 €	408 €
Mac Sauveteur secouriste au travail	15	128 €	1 920 €
Équipier de première intervention	18	120 €	2 160 €
Prévention des risques liés à l'activité physique	2	564 €	1 128 €
Mac Prévention des risques liés à l'activité physique	0	130 €	0 €
Sous-total	37	1 146 €	5 616 €

Des modes de production et de consommation responsables

Pour une consommation responsable, EBER privilégie les achats éco-responsables en recourant à des fournisseurs locaux et en acquérant des produits à faible indice carbone.

La collectivité poursuit son engagement dans le développement d'un réseau de fournisseurs labellisés « Développement Durable » et intègre le développement durable comme l'un des critères de sélection lors des consultations d'entreprises.



De plus, dans le cadre de la stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (détaillée plus bas), la Communauté de communes a déjà lancé des actions afin de mobiliser les acteurs et les financements :

- Edition d'un guide des producteurs (65 producteurs) pour mettre en valeur les exploitations et favoriser les circuits courts. Il recense ces derniers et mentionne leurs productions et les lieux de vente
- Organisation de la Randonnée Agricol'Eau (18 participants)

EBER poursuit ses actions de réduction des consommations d'eau, d'énergie et de consommables (limiter les impressions de courriels et autres documents par exemple).

	2021	2022	2023
Nb de producteurs dans le guide	65	64	69

Tableau 23 Guide des producteurs locaux

TITRE IV - La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains

1) L'habitat pour tous et la lutte contre la précarité énergétique

La compétence logement s'exerce sur différents domaines : le suivi de la production de logements sociaux et la politique d'attribution, l'hébergement temporaire, l'amélioration de l'habitat, l'accueil des gens du voyage. L'enjeu de la politique locale de l'habitat est d'identifier les besoins en logements de la population et de les satisfaire en veillant à une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, favorisant la mixité sociale.

Un soutien à la production de logements sociaux

Afin de favoriser le parcours résidentiel des habitants et la mixité du parc de logements, Entre Bièvre et Rhône soutient la réalisation de logements sociaux locatifs sur son territoire et la rénovation du parc existant. En avril 2022, la règle en matière de subvention à destination des bailleurs sociaux a évolué afin de s'inscrire dans la politique communautaire en matière de rénovation du parc de logements existants. Les aides d'EBER s'orientent donc vers les actions d'acquisition-rénovation et les projets de rénovation. Les aides à la réalisation de logements sociaux neufs demeurent toutefois pour la commune de Saint-Clair-du-Rhône encore carencée.

Subventions versées en 2022 pour un montant total de 85 000 € :

Commune	Bailleur	Opération	Nombre de Logements	Subventions Versées
Le Péage de Roussillon	SDH	Le Bois Pilon	24	56 000 €
Roussillon	AIH	Le Verlaine	7	17 000 €
Salaise sur Sanne	Habitat Dauphinois	La Poyat – PSLA	4	9 000 €
TOTAL			35	85 000 €

En plus des subventions, l'intercommunalité apporte une garantie sur les emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de ces opérations nouvelles ou pour la réhabilitation de groupes anciens.

En 2022, 5 programmes ont ainsi bénéficié de ces garanties :

- 7 logements à Anjou ;
- 24 et 40 logements au Péage-de-Roussillon et Roussillon ;
- 39 logements à Roussillon ;
- 40 logements à Saint-Clair-du-Rhône.

	2021	2022
Montant des subventions versées	63 000 €	85 000€

Tableau 24 Subventions à la production de logements sociaux

Un soutien au dispositif d'hébergement temporaire

Géré par la Mutualité Française de l'Isère (MFI), dans leur résidence des Sables à Salaise-sur-Sanne, le dispositif d'hébergement temporaire propose 11 logements d'une durée de séjour de 12 mois maximum.

La résidence des Sables est également une résidence Habitat jeunes avec un agrément de 43 lits en Foyer de jeunes travailleurs. Elle possède également un agrément de 5 places à destination des femmes victimes de violences avec une orientation par les services du 115.

Entre Bièvre et Rhône soutient cette résidence à travers une subvention annuelle de 55 000 €.

Des aires d'accueil du voyage

Le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Isère établi, pour la période 2018 – 2024, les obligations à la charge des collectivités territoriales. Ce schéma prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- Premièrement des aires d'accueil, à vocation d'itinérance
- Deuxièmement des aires de grand passage : le schéma prévoit une aire de grand passage d'environ 150 places, sur la commune de Roussillon. Ce projet est à l'étude.
- Troisièmement des terrains familiaux : Notre territoire n'a pas d'obligation.

45

PERSPECTIVES 2024

- Lancement du dossier de DUP pour la création d'une aire de grand passage d'environ 150 places sur le secteur de la commune de Roussillon.
- Fin des travaux de rénovation des aires d'accueil et réouverture de l'aire de Saint Maurice l'Exil

Vers un observatoire de l'habitat

Première étape réalisée en 2022 :

- Diagnostic du parc de logements sociaux d'EBER, établi sur la base des données 2021.
- Diagnostic du parc de logements privés autour des questions d'occupation, de vacance, d'ancienneté... dans le cadre d'une étude pré opérationnelle en cours.

Des dispositifs en faveur de l'amélioration de l'Habitat

Un accompagnement pour la rénovation des logements

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes soutient les ménages aux ressources modestes dans la rénovation thermique de leur logement.

En 2021, 28 ménages ont reçu une subvention de 500 € pour la réalisation de travaux permettant un gain énergétique significatif.

En complément des permanences téléphoniques, des permanences conseils sont assurées par l'organisme SOLIHA plusieurs fois par mois au siège de Saint-Maurice-l'Exil et au pôle de proximité de Beaurepaire.

Elles permettent de s'informer sur les aides d'Entre Bièvre et Rhône mais aussi sur celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Département de l'Isère et des caisses de retraite.

Un service Info Energie

Depuis septembre 2021, Entre Bièvre et Rhône a mis en place un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), intitulé « Service Info Énergie ».

Ce dernier est animé par l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie). Il s'inscrit dans le programme d'actions du Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET) et dans la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Ce service permet aux particuliers, habitant le territoire, de bénéficier de conseils techniques, indépendants et gratuits pour les accompagner dans le choix et la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Ces permanences se tiennent sur rendez-vous à Saint-Maurice l'Exil et à Beaurepaire.

Le « service info énergie », propose également des animations thématiques sur le territoire : conférences, animations thermographiques... Ces animations sont encadrées par des conventions ou des adhésions de la Communauté de communes aux différents organismes : ADIL 38, SOLIHA et AGEDEN.



Des conseils sur l'habitat

Le rôle de l'ADIL est d'informer et de conseiller les habitants sur toutes les questions relatives à l'achat, la construction, la location, la vente d'un logement (les financements, les contrats, les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité, la copropriété, la qualité de l'habitat...).

En 2022, 296 consultations ont été réalisées. Ce qui reste identique à 2021. 1/3 concerne les rapports locatifs et notamment des questions de non décence et d'insalubrité, les obligations des bailleurs, celles du locataire.

Depuis 2009, un juriste de l'ADIL de l'Isère assure une permanence sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 9h à 12h au siège de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil.

En 2021, 9 permanences ont eu lieu durant lesquelles 20 consultations ont été délivrées.



Un soutien à travers l'exonération de la taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB est prévu pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires, permettant aux bailleurs sociaux de mettre en place des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants. Sur le territoire, seul Alpes Isère Habitat est concerné par cette exonération.

Différentes actions ont été menées en 2022 comme par exemple :

- débarrassage régulier des encombrants par le biais de chantiers éducatifs ;
- sécurisation des caves des allées 3 et 4 de la résidence route de Sablons ;
- reprise d'enrobé autour du nouvel espace de convivialité aux Ayencins II.

PERSPECTIVES 2024

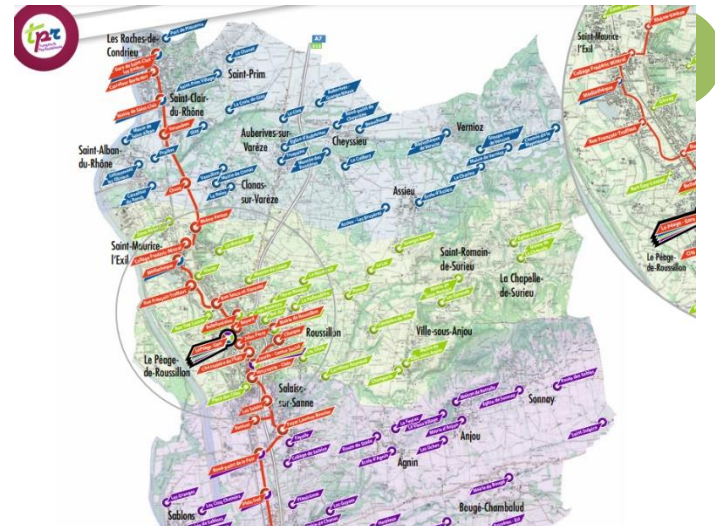
- Poursuite de la PTRH (Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat)
- Articulation de la PTRH avec les autres aides à l'amélioration de l'habitat (Fonds Air Bois, Fonds Conversion Fuel, ...) dans le cadre de l'Opération Publique d'Amélioration de l'Habitat.
- Favoriser la production de logements sous forme d'acquisition-rénovation

2) Le transport, la mobilité accessible

La Communauté de communes a lancé en 2012 le réseau de transports en commun TPR (Transports du Pays Roussillonnais). Ce réseau se compose de 3 services distincts.

La ligne A

La Ligne A est une ligne fixe régulière reliant les pôles urbains de Saint-Clair-du-Rhône jusqu' à Chanas en passant par l'agglomération roussillonnaise. Elle dessert ainsi les principaux équipements et services : administrations, commerces, gares, centres médicaux, établissements scolaires... Elle fonctionne du lundi au samedi de 6h05 à 20h30 avec une fréquence d'un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe et un bus toutes les heures en heures creuses. Les véhicules et laplupart des arrêts de la ligne sont aménagés pour les mal-voyants et les personnes à mobilité réduite. En 2022, la ligne « A » a enregistré 258 944 montées, en hausse de 18% par rapport à 2021. La fréquentation moyenne est de 21 579 montées par mois et de 849 montées par jour. Ces chiffres dépassent ceux d'avant la crise sanitaire de 2020.



Le Transport A la Demande Zonal (TAD)

Les services de TAD zonaux (Nord, Centre et Sud) permettent de rejoindre l'agglomération roussillonnaise depuis l'ensemble des communes de l'ex Pays Roussillonnais grâce à 2 aller-retours possibles par jour et 76 points d'arrêts répartis sur le territoire.

Le Transport A la Demande Accès (TAD)

Le TAD Access est un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans ou aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de l'ex. Pays Roussillonnais. Étant donné le public concerné par ce service, la fréquentation de ce service a été très touchée par la crise sanitaire. Cependant, les chiffres sont depuis en augmentation constante ; 8 533 trajets ont ainsi été enregistré en 2022, en hausse de 34%. 272 personnes ont fait faire leur Pass Access pour bénéficier de ce service.

	2021	2022	2023
Montées annuelles ligne A	218 000	258 944	268 502
Montées annuelles sur les lignes TAD	6386	8533	9 134

Tableau 25 Les transports en commun à EBER

PERSPECTIVES 2024

- Evolution de l'offre de services en matière de transports en commun (nouvelles lignes B Beaurepaire – Péage de Roussillon et C cœur d'agglomération, extension du TAD à l'Ouest du territoire)
- Poursuite de la construction des points d'arrêts intermodaux (arrêt du réseau, covoiturage, box à vélo, recharge électrique)

3) Favoriser l'accès à la Culture

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence culture, EBER a pour ambition de faciliter l'accès et le partage des ressources culturelles et d'accompagner le déploiement de projets d'éducation artistique et culturelle autour des thématiques suivantes : lecture publique, enseignement musical et chorégraphique, art contemporain, spectacle vivant et cinéma.

EBER gère trois équipements culturels : le conservatoire et la médiathèque l'Ecume (en gestion directe), ainsi que le cinéma l'Oron à Beaurepaire (en DSP).

Le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC)

Le PLEAC est soutenu par l'État (DRAC, Éducation Nationale, DRAAF), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère. Il vise à favoriser un égal accès de tous à l'art et à la culture, avec une priorité forte en direction des enfants et des jeunes.

Sur la saison 2021-2022 l'EPCC TEC, le réseau ÉCuME Médiathèques, le cinéma l'Oron, le 6/4 – Conservatoire musique et danse, et la Résidence d'artistes Moly-Sabata ont mis en œuvre des parcours d'éducation culturelle, dans différentes disciplines et domaines de l'art et la culture.

Art contemporain, théâtre, cinéma d'animation, danse contemporaine, littérature jeunesse...

Ces parcours complets, exigeants, sont construits avec des équipes artistiques repérées, également compétentes en matière de transmission. Chaque groupe (classes de la maternelle au lycée, apprentis, groupes en accueil jeunes, groupes parents-enfants...) est amené à voir des œuvres, échanger et pratiquer.

Au total 1967 heures d'interventions d'artistes et médiateurs culturels ont bénéficié à 3345 personnes sur la saison 2021-2022.



On peut citer une action exemplaire intitulée « le monde commence à ma porte » organisée par les médiathécaires, qui consiste à accueillir des journalistes en résidence : journalistes de presse écrite, vidéo, bloggeurs, dessinateurs de presse. L'objectif est de cultiver l'esprit critique et l'analyse des faits, comprendre les mécanismes de la production d'une information et apprendre à utiliser les médias.

En novembre une femme reporter photos en terrains de guerre a bousculé les esprits.

Lecture publique

Le réseau des 23 médiathèques ECuME offre un service public de proximité pour faciliter l'accès à la lecture, à la culture et à l'information de tous.

Par essence, un réseau de lecture publique a une action positive sur l'environnement car il place les lieux de culture au plus près des habitants du territoire. La proximité est un facteur important qui réduit les distances, de plus la navette documentaire permet la possibilité à tous, sans se déplacer plus loin que sa médiathèque, d'accéder aux fonds de l'ensemble du réseau. L'effort de plusieurs communes en créant, ou en rénovant leurs médiathèques renforce cette attractivité.

Le site du réseau ECuME contribue à cet effort en offrant la possibilité aux usagers de consulter le catalogue de chez eux, d'interagir avec les bibliothécaires (suggestions d'achat, inscriptions aux animations...) et de se connecter gratuitement à la médiathèque numérique du département de l'Isère (films, presse, musique, formations...) de chez eux.

L'effort vers le développement durable est visible aussi dans les animations en direction de tous les publics : créer des liens entre les usagers ; expositions, ateliers et conférences sur les déchets et leur recyclage, sur le réchauffement climatique, sur les produits naturels à faire soi-même.

Les résultats se mesurent à travers le taux d'imprégnation de la population, en croissance. 8128 lecteurs et collectivités sont adhérents actifs en 2022, en augmentation de 13,20 % par rapport à 2021.

La circulation des documents au sein du réseau est en nette augmentation : 34 075 réservations au total en 2022, soit + 22,5 % par rapport à 2021. Les réservations à partir du site ont été plus importantes en 2022, malgré une interruption du service à partir du 12 octobre.

A la suite de l'étude réalisée par le cabinet Tosca Consultants, le plan d'actions pour le projet territorial de lecture publique a été adopté par le conseil communautaire d'EBER CC à l'automne.

Il prévoit le déploiement de nouveaux professionnels et l'amélioration des services pour mieux impacter la population en tous points du réseau.



Enseignement musical et chorégraphique

Après deux saisons de service restreint par les contraintes sanitaires, l'ensemble des activités, cours individuels et collectifs, a pu reprendre en septembre. 916 élèves sont inscrits à la rentrée de septembre 2022.

Des interventions en milieu scolaire sont déployées sur les communes qui en font la demande. Ainsi, des interventions sont mises en œuvre dans 21 communes (sur les 36 où existent des écoles), permettant à tous les élèves de la maternelle au CM2 de bénéficier d'une éducation artistique par des professionnels spécialisés.

En outre le Conservatoire a organisé des actions en direction du tout public (=hors élèves inscrits), dont la résidence de la compagnie de danse hip hop et contemporaine Stylistik, qui a mis en mouvement 1400 participants lors des ateliers et performances dansées.



Les cinémas

Les travaux de mise en accessibilité et rénovation du cinéma l'Oron ont débuté fin 2022.

La Communauté de communes a également voté son soutien au projet de nouveau cinéma Rex au Péage-de-Roussillon (5 salles), dont le maître d'ouvrage est l'URFOL – SAS Cinéma Roussillon.

Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes a organisé les Rencontres du Cinéma de Beaurepaire. Après deux éditions qui se sont déroulées dans un contexte sanitaire particulier dû à la pandémie de Covid-19, cette 34^e édition était marquée par la fermeture du cinéma L'Oron pour travaux de rénovation et de mise en accessibilité de ses salles. Cette longue fermeture a permis au cinéma de faire peau neuve et de proposer des projections dans les meilleures conditions, pour tous les publics à partir de septembre 2023. C'est donc la salle du Rocher qui, entièrement métamorphosée en salle de cinéma, a accueilli les festivaliers sur une édition de 8 jours au lieu de 4. Cet allongement a permis de présenter autant de films sur une salle unique que les années précédentes sur deux salles. 3 955 festivaliers ont participé à l'événement.

50

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de personnes adhérentes au conservatoire	904	927	916
Nombre d'heures d'artistes intervenant dans le cadre du PLEAC	1100	1861	1617
	2020	2021	2022
Nombre d'emprunteurs actifs au réseau de médiathèque	6719	7180	8128

Tableau 26. Favoriser l'accès à la culture

Fait marquants 2023 :

- Réouverture du cinéma l'Oron et du cinéma le Grand Rex
- Déploiement du projet territorial de lecture publique

4) Favoriser l'accès aux équipements sportifs

La Communauté de communes met ses équipements sportifs à la disposition des habitants, des établissements scolaires et des associations pour favoriser la pratique sportive de tous.

Elle gère 3 piscines (Aqualone, Charly-Kirakossian et Beaurepaire) et 3 gymnases (gymnase Pierre-Quinon à Salaise sur Sanne, complexe sportif avec stade d'athlétisme Frédéric-Mistral à Saint Maurice l'Exil et gymnase de Beaurepaire).



Plus de 119 797 usagers ont été accueillis au centre aquatique Aqualone et plus de 32 319 entrées à la piscine Charly-Kirakossian ont été vendues en 2022.

Entre Bièvre et Rhône soutient financièrement trois sections du Rhodia Club Omnisports : loisirs sport handicaps / natation / athlétisme.

En 2021, EBER a lancé une étude de programmation sur ses gymnases à la suite de la validation de son schéma territorial des équipements sportifs. Un pré-diagnostic énergétique a été réalisé par TE38 pour compléter les études techniques.

En 2023, à la suite du renouvellement du contrat de délégation de service public du centre aquatique Aqualone, et des diagnostics structurels et énergétiques réalisés en 2022 qui ont conclu à la nécessité d’engager un important chantier de rénovation sur cet équipement, un projet de rénovation ambitieux est en cours. Ce projet inclut notamment une part importante des énergies renouvelables dans l’alimentation du centre aquatique.

	2020	2021	2022
Nombre d’usagers accueillis au centre aquatique Aqualone	62 262	70 132	119 797

Tableau 27 : Favoriser l’accès aux équipements sportifs

PERSPECTIVES 2024 :

- Centre aquatique Aqualone : réalisation des travaux de réhabilitation structurelle et d’amélioration énergétique.
- Gymnase Frédéric Mistral à Saint Maurice l’Exil : Etude de maîtrise d’œuvre

TITRE V - Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1) Le développement économique

Il est primordial pour EBER d'accompagner les entreprises dans leur évolution, d'informer les entrepreneurs de l'actualité économique, de renforcer les réseaux de partenaires vertueux, et d'innover par des démarches d'économie circulaire afin de favoriser l'attractivité d'un territoire en matière de parcs d'activités économiques, de commerces de proximité, de circuits courts, de formations et bien sûr d'emplois.

Pour maintenir la dynamique du territoire, EBER a mis en place des actions concomitantes pour développer tous les éléments du moteur territorial économique.

Le schéma de développement économique

Le Schéma de Développement Économique positionne le territoire à l'horizon 2022, avec une ambition claire : Se positionner comme acteur de référence au sein des écosystèmes du développement économique durable, garant des marqueurs territoriaux et catalyseur d'énergies au service de l'activité, de l'emploi et de l'innovation.

Cinq axes stratégiques sont définis et engagés depuis 2018 :

- Accompagner et faciliter le développement des entreprises du territoire ;
- Soutenir les filières phares ;
- Renforcer l'identité et la visibilité du territoire ;
- Accompagner l'intégration de nouvelles entreprises et des nouveaux arrivants ;
- Soutenir l'innovation.

Potentiels à développer

EBER est un territoire qui doit trouver son positionnement autour de ses atouts :

- le Rhône,
- le développement des différentes mobilités : le fluvial, le ferroviaire, les mobilités douces...
- ses sites patrimoniaux
- son histoire industrielle et son tissu économique dynamique (avec des entreprises innovantes, productives et en développement)
- son savoir-faire et ses productions (notamment fruits)

10 orientations :

- 1 Définir et déployer une gouvernance économique partenariale en mobilisant une dynamique Pacte Entreprises & Territoire.
- 2- Accompagner la transition écologique, énergétique et la gestion des ressources des espaces et des acteurs pour consolider une destination d'un territoire décarboné.
- 3 - Élaborer une stratégie foncière pour consolider les sites d'envergure et les sites stratégiques autour de véritables plateformes intégrées et catalysatrices des dynamiques autour des DAS de spécificités : agrochaines, agro -industries, éco-construction, industrie des matériaux, chimie pharmaceutique, énergies, logistique et tourisme.
- 4 - Structurer une dynamique de parcours foncier, immobilier et de services en capacité de répondre aux enjeux de résilience, de transition climatique et de sobriété foncière de qualité.
- 5 - Accompagner les parcours d'innovation en renforçant les partenariats territoriaux à l'appui d'une coopération renforcée avec les réseaux régionaux et renforcer la résonance territoriale des démarches innovantes.
- 6 - Soutenir la montée en puissance de l'offre de formation en structurant une dynamique d'économie de la connaissance autour des Domaines d'activités piliers.

- 7 - Élaborer une feuille de route GPEC territoriale déclinée par domaines d'activités de spécificités pour anticiper les besoins et stimuler la mise en réseau des acteurs économiques.
- 8 - Conforter la démarche de revitalisation des centres-bourgs.
- 9 - Construire le récit pour consolider une trajectoire économique fixant le cap à engager pour devenir une destination économique assumée et reconnue, avec des espaces totem.
- 10 - Créer une destination touristique autour de l'agrofilière et du patrimoine naturel et fluvial et des savoir-faire scientifiques pour un tourisme RSE.

PERSPECTIVES 2024 :

- Optimiser le foncier économique privé et public.
- Intégrer les aménagements de développement à vocation économique à l'ensemble des piliers du Développement Durable

53

Aide à la création d'entreprise

EBER conventionne depuis plusieurs années avec les associations pour le droit à l'initiative économique (ADIE) (cf. Titre III) et Initiative Isère Vallée du Rhône (IIVR) pour accompagner les projets de création d'entreprises sur notre territoire. La collectivité met à disposition un bureau d'accueil à Saint Maurice et à Beurepaire pour faciliter l'accès à tous et limiter les déplacements.

Initiative Isère Vallée du Rhône (IIVR)

Membre d'Initiative France, 1^{er} réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise, Initiative Isère Vallée du Rhône accompagne et finance les porteurs de projets. Depuis 2011, IIVR assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil et Beurepaire.



En 2022, 116 personnes ont été accueillies et informées et 113 ont été accompagnées et suivies. La plateforme a aidé financièrement 32 entreprises du territoire EBER (19 créations, 9 reprises et 4 croissances), réparties sur 16 communes, permettant la création ou le maintien de 85 emplois.

236 000 € de prêts d'honneur Initiative ont été accordés.

Pour valoriser ce partenariat, des remises de chèques collectives sont organisées dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil.

La contribution financière d'EBER pour le fonctionnement de l'association s'est élevée à 42 399,32 € en 2022.

Soutien à l'Économie de proximité et au tourisme

Dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public. EBER accompagne ce dispositif avec un cofinancement à hauteur de 10%.

En 2022, 9 dossiers ont été validés en Conseil communautaire pour un montant de 25 314 €. Ces dossiers ont concerné 7 communes du territoire autour d'activités variées : alimentation (boulangerie-pâtisserie), restaurant-bar, esthétique-beauté (coiffure), équipement de la personne (vêtements, bijoux...), loisirs (librairie).

	2021	2022
Nb de dossiers de financements de petites entreprises du commerce et de l'artisanat	15	9

Tableau 278 Soutien à l'économie de proximité et au tourisme

En 2021, pour mettre en lumière les commerces de proximité, un nouveau chèque-cadeau 100% local est proposé sur le territoire Entre Bièvre et Rhône. Plus d'une centaine de commerçants du territoire adhèrent déjà à ce dispositif. Les chèques, d'une valeur de 10 ou 15 € sont valables 12 mois.

En 2022, 71 250 € de chèques cadeaux ont été vendus aux entreprises du territoire.

Les commerçants ont, de leur côté, encaissé 36 255 € de chèques cadeaux.



La Communauté de communes dispose sur son territoire d'une association de commerçants intercommunale : **l'association Commerce et Savoir-Faire.**

Elle a pour vocation de regrouper les commerçants, artisans, professionnels libéraux, prestataires de services, industriels et Unions Commerciales du territoire. Par ses actions annuelles d'animation, de fidélisation et de communication, Commerce et Savoir-Faire contribue à la dynamisation des commerces de proximité du territoire.

Dans le cadre de son soutien à l'économie de proximité, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône appuie financièrement :

- la création d'évènements fédérateurs au bénéfice de l'économie de proximité proposée par l'Association Commerce et Savoir-Faire,
- des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales auprès des communes ou unions communales des commerçants proposées par l'Association Commerce et Savoir-Faire.
- Ce soutien se formalise dans une convention annuelle de partenariat. En 2022, EBER a octroyé une subvention de fonctionnement de 15 718,59 € pour la réalisation des actions suivantes :
 - o Frais de fonctionnement du projet de l'association financement du poste d'animation de l'association et des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales (12 demies-journées d'ingénierie).
 - o Frais relatifs au programme d'actions :
 - o Soirée des adhérents (speed-meeting),
 - o Calendrier des adhérents,
 - o Quinzaine commerciale,
 - o Salon Commerce et Savoir-Faire,
 - o Fête du fruit rouge.

	2021	2022
Montant de chèques cadeaux vendus aux entreprises du territoire	33 495 €	71 250 €

Tableau 289 Soutien à l'économie de proximité et au tourisme

Les acteurs touristiques au cœur de la dynamique

Au titre du tourisme, en 2022, 2 908 personnes ont été accueillies via les bureaux d'information touristique, 3 854 abonnés sur Facebook et plus de 94 000 € de taxe de séjour a été perçu.

L'Office de tourisme valorise de plus en plus les acteurs touristiques à travers ses outils de promotion et spécifiquement son site web et sa brochure touristique Barre à Bâbord, via le « Partenariat promotion » proposé aux hôteliers restaurateurs.

L'Office de tourisme veille également à utiliser les outils des instances touristiques pour valoriser toute l'offre bien au-delà de ses supports, comme la plateforme Apidae (base de données touristiques nationale), ou le site Evasion Isère (plateforme de vente de courts séjours) et à animer le réseau des partenaires touristiques par des actions de rencontres (lancement de saison, Conseil Local du tourisme, ...)

	2021	2022
Nombre de personnes servies via les bureaux d'information touristiques	2 350	2 908
Nombre d'abonnés sur Facebook	3 200	3 854
Montant de la taxe de séjour perçu	98 000€	94 000€

Tableau 290 L'office de tourisme

2) L'agriculture

La Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT)

EBER élabore actuellement sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) pour laquelle elle a été labélisée par l'Etat en mars 2021 PAT (Projet Alimentaire territorial) niveau 1 (émergence). Cette labélisation permet à la collectivité de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour rédiger sa SAAT.

L'année 2022 a porté sur l'élaboration du programme d'actions de la SAAT. Dans ce cadre, un appel à projets (avril 2022), des ateliers de travail externes et internes (mai 2022) et des visites d'exploitations (septembre 2022) ont été organisées. Les résultats de ces rencontres ont été présentés en commission agriculture.

La SAAT s'appuie sur 5 enjeux pour élaborer son programme d'actions 2022-2026 : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production / Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice / Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation / Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous / Renforcement des liens entre habitants et monde agricole.

En parallèle de l'élaboration de la SAAT, l'année 2022 a été riche en événements/projets agricoles et alimentaires portés ou soutenus dans le cadre de cette stratégie. On peut citer ainsi :

- Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production,
- Adoption de la convention SAFER,
- Recrutement de saisonniers locaux,
- Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- Création d'une nouvelle légumerie locale,
- Expérimentation sur une filière locale de légumes surgelés,
- Lancement d'une étude mutualisée sur la création de filières Bas Niveau d'Intrants,
- Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation,
- Lancement d'unités de méthanisation en injection,
- Réalisation d'une collecte de pneus agricoles,
- Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous,
- Expérimentation de paniers solidaires dans un quartier Politique de la ville,
- Lancement d'une réflexion sur un groupement d'achats alimentaires avec le Département,
- Renforcement des liens entre habitants et monde agricole,
- Edition d'un guide des producteurs,
- Lancement de la fête du fruit rouge à Chanas avec la présence d'un stand EBER et d'une animation « vélo à smoothie »,
- Création d'un circuit EBER durant les portes ouvertes « prenez la clé des champs ».
-

L'année 2023 sera consacrée à la validation du programme d'actions de la SAAT (Commission, Bureau, Conseil Communautaire).

L'animation territoriale de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Une convention cadre de partenariat pour l'animation territoriale agricole conclue pour une durée de 3 ans (2022-2024), a pour objectif de marquer la convergence des objectifs et la complémentarité des interventions. Plusieurs finalités sont attendues :

- Une bonne prise en compte des enjeux agricoles du territoire Entre Bièvre et Rhône et leur articulation avec les autres enjeux du territoire,
- Une gestion optimale et concertée des ressources agrirurales du territoire,
- Le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières,
- Le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'industrie et autres acteurs économiques, pour un territoire économiquement dynamique.
- La reconnaissance des rôles de l'agriculture sur le territoire.

La mise en oeuvre de cette convention se traduit par des actions opérationnelles qui font l'objet d'un plan d'actions annuel. Le plan d'actions 2022 s'est articulé autour de 5 missions :

Mission 1 : Animation territoriale

Elle porte sur l'accueil territorial et les relations avec les acteurs du territoire, la coordination et le suivi des projets, la veille sur les projets de création et cessation d'entreprises agricoles, l'appui aux services et démarches d'EBER, l'appui à l'émergence de projets de territoire :

Accompagnement d'un groupe de producteurs fermiers du territoire pour l'émergence d'un projet de marchés à la ferme qui seront organisés en 2023,

- Accompagnement des Fruitiers Dauphinois pour répondre à un AAP de CNR,
- Organisation d'une rencontre avec les producteurs de fruits d'EBER,
- Participation aux ateliers de travail préparatoire du programme d'actions de la SAAT,
- Participation à des visites d'exploitations agricoles,
- Mise en oeuvre d'un tableau partagé de suivi des créations d'entreprises agricoles.

Mission 2 : Accompagnements individuels et collectifs

Elle porte sur l'accueil des porteurs de projet agricole (hors PAI et PAT), l'accompagnement de projets (hors émergence), l'appui dans la mise en place de démarches qualité, l'accompagnement des exploitations ayant besoin d'aide (informer, aider, orienter) :

- Accueil de porteurs de projet agricole (par téléphone et/ou rdv physique) : 1^{er} renseignements sur le contexte agricole local, les offres de reprise de ferme en cours et le parcours à l'installation (formalités, aides financières...),
- Accompagnement du projet « légumes surgelés » de Gélifruit,
- Accompagnement du projet d'organisation d'une collecte de pneus agricoles sur le territoire d'EBER,
- Accompagnement des producteurs de fruits impactés par le gel d'avril 2021 : réunion bilan et perspectives dédiée aux producteurs, réunion avec les metteurs en marché, appui à l'OP Les Fruitiers Dauphinois (courrier aux financeurs), formation sur la prévention contre le gel (7 producteurs du territoire présents)...

Mission 3 : Temps d'échanges et actions de communication

Elle porte sur l'organisation de réunions d'information, la participation aux manifestations locales, l'organisation de rencontres portes ouvertes :

- 1^{er} circuit EBER pour l'opération « Prenez la clé des champs » le week-end des 7 et 8 mai 2022 : 6 fermes participantes et 1 312 visiteurs au total sur les 2 jours.
- 1^{ère} fête du fruit rouge le dimanche 22 mai 2022 à Chanas : 7 producteurs présents (dont OP Les Fruitiers Dauphinois) et plus de 2 000 visiteurs.
- 2^{ème} « rando Agricol'Eau » à Agnin le dimanche 18 septembre 2022 : 9 habitants du territoire.

Mission 4 : Lutte contre l'ambrosie

- Animation du réseau de veille (réunion bilan campagne 2021 et perspectives 2022 : 15 élus participants),
- Etat des lieux de l'infestation de l'ambrosie (6 communes particulièrement suivies notamment sur l'est du territoire : Agnin, Chalon, Montseveroux, Pommier-de-Beaurepaire, Saint-Barthélémy, Saint-Julien-de-l'Herms).

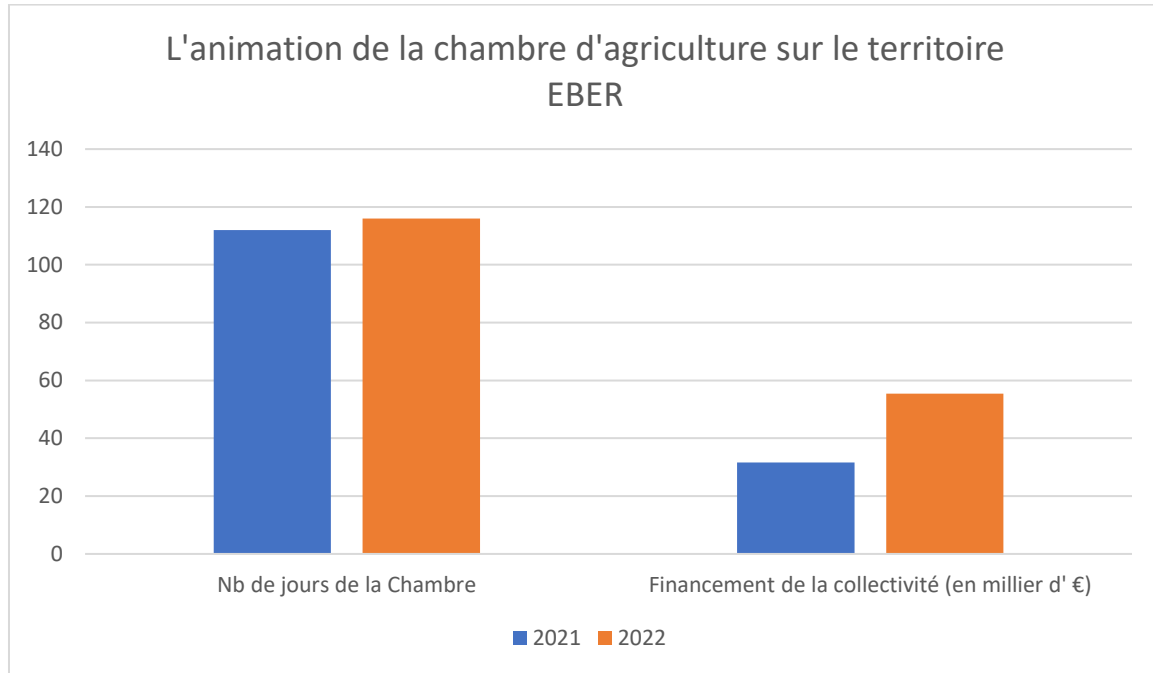
Mission 5 : Amélioration de la qualité de l'eau (captage du Golley)

Dans le cadre du dispositif Terre & Eau :

- Animation d'un Comité de pilotage,
- Animation d'un groupe arboriculture (6 rencontres techniques et une réunion bilan),
- Accompagnement de 9 agriculteurs dans le raisonnement de leur fertilisation,
- Accompagnement d'un agriculteur dans la mise en place de CIPAN et l'utilisation de l'outil MERCI,
- Organisation de 2 tours de plaine réalisés sur des parcelles de grandes cultures (3 agriculteurs mobilisés),
- Suivi d'une parcelle en désherbage mécanique,
- Organisation de la seconde édition de la randonnée « Agricol'Eau » sur Agnin.

Ces 5 missions ont mobilisé au total 116 jours Chambre (plus des prestations) et un financement de la collectivité à hauteur de 55 389 € en 2022.

Les conventions avec les trois chambres consulaires, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, permet d'apporter un véritable soutien aux entreprises tant sur le volet du développement que sur le volet de la Responsabilité Sociale et Environnementale



	2021	2022
Nb de jours de la Chambre	112	116
Financement de la collectivité	31 660€	55 389€

Tableau 31 L'animation de la chambre d'agriculture

Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère - PAA 38

Depuis 2019, EBER est adhérente au PAA 38 dont la cotisation annuelle pour la Communauté de communes est d'un montant de 10 000 €.

Cette association, créée à l'initiative du Département, de collectivités et des chambres consulaires de l'Isère, a pour objectifs de :

- Développer les filières agroalimentaires locales (viande, produits laitiers, fruits et légumes...) ;
- Permettre aux agriculteurs isérois de dégager de meilleurs revenus en se rapprochant des entreprises agroalimentaires et des distributeurs de l'Isère.

Le pôle a 4 grandes missions pour lesquelles des actions vont être mises en œuvre : Mise en réseau, structuration des filières, promotion : marque agricole et agroalimentaire IS HERE, ressources.



En 2022, le pôle compte 3 salariés et il a atteint le chiffre d'affaires d'1 million d'euros. Pour 2023, l'objectif annoncé est d'atteindre 1,6 millions d'euros. En 2022, l'activité du pôle sur EBER a été la suivante :

- Une dizaine de producteurs agréés avec des volumes de vente centrés autour du fruit,
- Peu de magasins actifs : Market Beaurepaire, U Revel-Tourdan et Intermarché de Chanas,

- Pour 1 € de la collectivité investi – 20 € reviennent sur le territoire (vente produits via PAA 38 en GMS et commerces de proximité).

Sur EBER, les objectifs annoncés par le pôle pour 2023 sont améliorer la logistique pour augmenter le volume de produits vendus et développer le nombre de magasins actifs.

3) Le Port de plaisance des Roches de Condrieu

Le port de plaisance est le seul port de tourisme fluvial du département de l'Isère.

Le port de plaisance comprend 5 pontons, soit 206 emplacements, une quinzaine de places à sec pour bateaux sur remorque et 23 places sur l'aire de carénage. Il propose différents services aux plaisanciers et se modernise tous les ans avec de nombreux investissements. EBER est désormais propriétaire du port depuis le 1^{er} janvier 2019.

En 2021, le taux d'occupation du port est de +6.2 % par rapport à 2020, soit plus de 77 400 nuitées vendues et le nombre de propriétaires de bateau en longue durée sur l'eau ou à sec a progressé (73 en 2021 contre 65 en 2020).

4) L'industrie

Inspira, espace industriel responsable et multimodal

La zone industrialo-portuaire de Salaise – Sablons, dénommée INSPIRA, est un site stratégique à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du bassin Méditerranée-Rhône-Saône. Elle dispose en effet d'atouts de développement importants du fait, d'une part, de l'ampleur de sa superficie (environ 340 ha) et de ses réserves foncières disponibles, d'autre part de sa situation géographique (à la croisée des corridors européens et à proximité des agglomérations de Lyon, Grenoble et Valence) associée à une desserte trimodale de grand potentiel (fleuve, rail, autoroute).

Labellisé Parc d'Activités économiques d'Intérêt Régional par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en octobre 2019, INSPIRA est un espace industriel structurant à l'échelle de la Vallée du Rhône, dont l'aménagement est pleinement en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, qui vise notamment l'implantation et la relocalisation d'activités industrielles stratégiques tout en s'inscrivant dans les transitions digitales, énergétiques et environnementales.

Adoption de nouveaux statuts :

L'évolution du contexte législatif et suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le Département de l'Isère est sortie du Syndicat mixte INSPIRA. Le Comité syndical est désormais composé de 9 délégués titulaires et autant de suppléants, répartis de la manière suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 délégués titulaires et 5 suppléants, ce qui représente 55 % des sièges ;
- Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes : 4 délégués titulaires et 4 suppléants, ce qui représente 44 % des sièges.

Table des tableaux des indicateurs

Tableau 1 Groupe de Travail PCAET	6
Tableau 2 Suivi Espace info énergie	9
Tableau 3 Rénovation Patrimoine intercommunal	10
Tableau 4 Consommation électrique finale du bâti communautaire	10
Tableau 5 Suivi sobriété numérique.....	14
Tableau 6 Suivi Qualité de l'air	16
Tableau 7 Suivi durabilité flotte EBER	17
Tableau 8 Mobilités durables	19
Tableau 9 Suivi sensibilisation tri des déchets	20
Tableau 10 Suivi compostage individuel	20
Tableau 11 Charte Forestière de territoire	22
Tableau 12 Suivi Lutte contre ambroisie et frelon asiatique	25
Tableau 13 Préservation des ressources en eau, assainissement et GEMAPI	28
Tableau 14 Compostage issu de la STEP des Blaches.....	28
Tableau 15 Les déchets	31
Tableau 16 Le service d'accompagnement vers l'emploi	32
Tableau 17 Actions Contrat de ville.....	35
Tableau 18 Programme de réussite éducative.....	37
Tableau 19 BAFA EBER	39
Tableau 20 La médiation santé	41
Tableau 21 Télétravail des agents EBER.....	41
Tableau 22 Formation des agents EBER	42
Tableau 23 Guide des producteurs locaux.....	43
Tableau 24 Subventions à la production de logements sociaux	44
Tableau 25 Les transports en commun à EBER	47
Tableau 26. Favoriser l'accès à la culture	50
Tableau 28 Soutien à l'économie de proximité et au tourisme	54
Tableau 29 Soutien à l'économie de proximité et au tourisme	55
Tableau 30 L'office de tourisme	55